

TERRITOIRES URBAINS

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE & INNOVATION SOCIALE

Cadres et leviers d'action des métropoles,
agglomérations et grandes villes pour renforcer l'ESS







L'économie sociale et solidaire (ESS) apporte des réponses concrètes aux défis auxquels nos territoires sont confrontés. Cette conviction, à l'origine de l'étude réalisée en 2019 par l'Avise et le RTES^[1], s'est trouvée considérablement renforcée depuis. L'irruption d'une crise sanitaire d'ampleur inédite et ses conséquences économiques et sociales, la persistance des défis écologiques et climatiques, ont accéléré la prise de conscience de l'importance de construire dans nos territoires d'autres stratégies de développement plus soutenables.

Les villes et leurs agglomérations, de par leurs compétences et leur échelle, sont particulièrement concernées par l'élaboration de ces stratégies. Elles sont de plus en plus nombreuses à s'appuyer sur les acteurs de l'ESS et de l'innovation sociale. En témoigne l'inscription de l'ESS comme un axe fort du programme de travail de France urbaine pour la mandature 2020-2026, avec notamment la mise en place d'une commission dédiée à l'économie circulaire et à l'ESS et la signature d'une convention de partenariat de travail ambitieuse entre le RTES et France urbaine. Cette étude s'inscrit dans le cadre de ce partenariat, et dans la continuité des travaux de l'Avise pour renforcer la place des acteurs de l'ESS dans les politiques locales.

Les territoires urbains, et leurs partenaires, trouveront dans cette étude, illustrée par de nombreux exemples, une présentation des leviers d'actions qu'ils peuvent mobiliser, les cadres d'action de ces politiques de soutien à l'ESS, caractérisées en général par une co-construction avec les acteurs et une recherche d'articulation avec les autres collectivités, ainsi que les principaux messages clés et recommandations. Quatre focus thématiques mettent en évidence la place, ancienne ou plus récente, de l'ESS dans des champs d'action particulièrement importants pour les territoires urbains : l'économie circulaire, l'alimentation, l'habitat et le numérique.

Puisse cet ouvrage contribuer à inspirer de nombreux territoires urbains, et permettre aux acteurs de l'ESS d'être des partenaires à part entière pour favoriser une transition vers des territoires durables et résilients.

Jérôme Saddier, Avise,
Johanna Rolland, France urbaine
Mahel Coppey, RTES

[1] Métropoles, économie sociale et solidaire & innovation sociale, Avise et RTES, 2019

05

INTRODUCTION

07

L'ÉTUDE « TERRITOIRES URBAINS, ESS ET INNOVATION SOCIALE » PORTÉE PAR L'AVISE, FRANCE URBAINE ET LE RTES

13

LEVIERS ET CHAMPS D'ACTION DES TERRITOIRES URBAINS

CHAMP D'ACTION #1

**Appui à l'écosystème
de l'accompagnement
et du financement**

14

CHAMP D'ACTION #2

**Soutien direct
aux structures de l'ESS**

16

CHAMP D'ACTION #3

**Soutien aux dynamiques
de coopération territoriale**

18

CHAMP D'ACTION #4

**Favoriser l'accès au foncier
et la création de tiers-lieux**

23

CHAMP D'ACTION #5

**Développement de la R&D
sociale et des dynamiques
collaboratives innovantes**

25

CHAMP D'ACTION #6

**Développement des achats
socialement et écologiquement
responsables**

28

CHAMP D'ACTION #7

**Animation de la dynamique
locale et sensibilisation à l'ESS
et l'innovation sociale**

32

37

FOCUS SUR QUATRE CHAMPS D'ACTION THÉMATIQUES

CHAMP D'ACTION #1

Économie circulaire

38

CHAMP D'ACTION #2

Alimentation durable

41

CHAMP D'ACTION #3

Habitat durable

43

CHAMP D'ACTION #4

**Numérique
responsable et solidaire**

46

49

CADRES D'ACTION, MODES D'ORGANISATION ET ARTICULATIONS TERRITORIALES DES POLITIQUES MÉTROPOLITAINES

CADRE D'ACTION #1

Cadres et axes d'intervention

52

CADRE D'ACTION #2

**Co-construction de l'action
publique avec les acteurs de l'ESS**

54

CADRE D'ACTION #3

**Maillage et articulation
des actions territoriales**

58

CADRE D'ACTION #4

**Évaluation des politiques
publiques de l'ESS**

64

CADRE D'ACTION #5

**ESS et quartiers
de la politique de la ville**

66

68

CONCLUSION

69

POUR ALLER PLUS LOIN

Messages clés de l'étude

10 leviers pour renforcer la place de l'ESS dans les politiques publiques des villes, agglomérations et métropoles :

- 1.** Développer la formation et la sensibilisation à l'ESS et à l'innovation sociale (IS) des élu.es et de l'ensemble des services, avec un pilotage et une coordination interne ;
- 2.** Favoriser une meilleure interconnaissance et connaissance des acteurs de l'ESS et de leur implication dans la transition écologique et solidaire ;
- 3.** S'appuyer sur la commande publique responsable (socialement et écologiquement), qui peut avoir un rôle moteur et structurant dans des cadres national et européen adaptés ;
- 4.** Contribuer à la structuration de filières et de nouveaux domaines d'activité (alimentation durable et solidaire, économie circulaire, numérique, etc.) en s'appuyant sur les acteurs de l'ESS afin de renforcer l'économie de proximité et de la fonctionnalité ;
- 5.** Aider à la structuration, à la lisibilité et à la consolidation de réseaux d'acteurs de l'ESS en cours (cartographies, plateformes d'orientation, groupes d'échanges, etc.) ;
- 6.** Associer les acteurs de l'ESS et de l'innovation sociale et les citoyens à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques, notamment dédiées à l'ESS ;
- 7.** Renforcer la gouvernance et la coordination de tous les niveaux territoriaux (local, régional, national et européen), l'ESS étant un sujet type de gouvernance multi-niveaux ;
- 8.** Soutenir les structures de l'ESS et les dynamiques de coopération (ex. des PTCE) via notamment les crédits de la relance et les crédits de droit commun, en tant qu'acteurs majeurs de la construction de la résilience territoriale ;
- 9.** Sensibiliser les collectivités aux leviers de financement et outils de coopération européens dans lesquels l'ESS et l'innovation sociale peuvent s'inscrire (les fonds européens structurels et d'investissement de la politique de cohésion européenne, programmes de coopération territoriale, d'appui à l'innovation sociale, etc.) ;
- 10.** Renforcer les passerelles entre ESS et économie conventionnelle, afin de faciliter le passage à un modèle économique plus responsable et durable et de contribuer au changement d'échelle de l'ESS.

L'économie sociale et solidaire (ESS) et l'innovation sociale (IS) bénéficient aujourd'hui d'une plus grande reconnaissance en tant que composantes essentielles du développement économique et social des territoires. Les crises successives que nous traversons accélèrent la visibilité de l'ESS et la prise de conscience de la pertinence de ses valeurs (utilité sociale, gouvernance démocratique, lucrativité limitée) et de ses modes d'action (coopération, innovation, ancrage local), pour répondre aux défis actuels des territoires. Durant la crise sanitaire, les entreprises de l'ESS ont démontré le bien-fondé de leur modèle, par exemple en matière de relocalisation de la production ou encore de développement de l'alimentation durable avec les circuits courts locaux. Elles participent ainsi à la construction de la résilience économique et sociale territoriale. Avant la crise, plusieurs facteurs avaient déjà contribué à mieux appréhender le rôle et les conditions de renforcement de l'ESS et de l'innovation sociale : la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS, la production de connaissances à différentes échelles territoriales, la promotion de celles-ci par l'ensemble des réseaux, chercheurs et acteurs ou encore le développement de politiques publiques ciblées à tous les échelons territoriaux (du territoire le plus local jusqu'à l'Europe).

Si de nombreuses collectivités n'ont pas attendu la loi sur l'ESS de 2014 pour mettre en place des politiques de soutien dédiées, celle-ci a néanmoins contribué à faire reconnaître l'ESS comme un « mode d'entreprendre », regroupant les associations, coopératives, mutuelles et fondations, ainsi que les sociétés commerciales poursuivant un objectif d'utilité sociale. Elle a également conforté ou donné de nouveaux moyens d'action aux collectivités : l'adoption, pour les régions, d'une stratégie régionale sur l'ESS (la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République adoptée en 2015, dite « loi NOTRe », précise cette obligation avec l'ajout d'un volet ESS aux schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation), la définition dans la loi de la subvention, la possibilité d'entrer au capital des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) à hauteur de 50 %, etc. Comme nous le verrons, les élections municipales de 2020 ont renforcé la prise en compte de l'ESS dans les politiques des territoires urbains.

La crise que nous traversons a ainsi accéléré la visibilité de l'ESS et la prise de conscience de la pertinence de ses valeurs (utilité sociale, gouvernance démocratique, lucrativité limitée) et de ses modes d'action (coopération, innovation, ancrage local), pour répondre aux défis actuels des territoires.



↓

L'ÉTUDE « TERRITOIRES URBAINS, ESS ET INNOVATION SOCIALE »

**PORTÉE PAR L'AVISE,
FRANCE URBAINE ET LE RTES**

Présentation de l'étude

En 2018, l'Avisé, agence d'ingénierie pour entreprendre autrement, et le RTES, réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire, ont initié des travaux communs de promotion et d'appui des politiques territoriales de soutien à l'ESS et à l'innovation sociale, en particulier à destination des métropoles. Grâce aux contributions des 22 métropoles françaises, ces travaux ont permis en 2019 de réaliser l'étude « Métropoles, économie sociale et solidaire et innovation sociale » visant à analyser les cadres et leviers d'action de ces acteurs pour renforcer l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale sur leur territoire.

En 2020, France urbaine, réseau regroupant les grandes villes et agglomérations, communautés urbaines et métropoles, s'est associée au RTES et à l'Avisé pour actualiser et enrichir cette étude, en élargissant le périmètre d'analyse aux grandes agglomérations et aux grandes villes.

L'Avisé, le RTES et France urbaine partagent en effet la conviction que l'ESS et l'innovation sociale constituent de réels atouts pour répondre aux enjeux socio-économiques présents dans les territoires urbains, notamment :

- **en termes de développement économique et d'attractivité du territoire**, via notamment le développement de l'économie de proximité, la captation et l'ancrage des revenus locaux (consommation locale des citoyens, entreprises et administrations, rétention de la valeur ajoutée des entreprises, flux financiers locaux, etc.) ;
- **en contribuant à renforcer la cohésion sociale et l'égalité territoriale**, à travers la création de nouveaux services, de projets générateurs de lien social, de coopération et de citoyenneté sous toutes les formes ;
- **par l'invention de nouvelles solutions aux défis de la transition écologique et solidaire**, constituant de réels moteurs dans les champs de l'économie circulaire, de l'alimentation durable, de l'habitat durable, de la transition énergétique, du numérique responsable et solidaire, etc.

S'appuyant sur les contributions d'une cinquantaine de métropoles, agglomérations et grandes villes membres du RTES et de France urbaine, et sur les travaux d'un groupe de travail et de recherches documentaires, cette étude illustre le rôle majeur que peuvent jouer les territoires urbains dans la mise en œuvre de synergies et de dynamiques territoriales favorables au développement d'une économie plus solidaire et à l'émergence d'innovations sociales. Pour cela, les leviers d'action qu'ils peuvent déployer sont variés : développement des achats responsables (socialement et écologiquement), soutien à la structuration de filières économiques, sensibilisation à l'ESS et animation de la dynamique locale, etc. L'étude met également en évidence leurs cadres et modes d'action : transversalité au sein des services, co-construction, évaluation, maillage et articulation des actions territoriales, etc.

À travers de nombreux zooms sur des actions structurantes et innovantes, des paroles d'élus et des éclairages variés, cette publication :

- **donne à voir les leviers d'action** des métropoles, agglomérations et grandes villes en matière d'ESS et d'innovation sociale ;
- **apporte des clefs de compréhension** sur les cadres institutionnels et juridiques dans lesquels elles inscrivent leur action publique en faveur de l'ESS.

Présentation des partenaires



Agence d'ingénierie pour entreprendre autrement

L'Avise a pour mission de développer l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'innovation sociale en France, en accompagnant les porteurs de projet et en contribuant à structurer un écosystème favorable à leur développement.

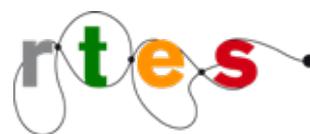
Créée en 2002, l'Avise est une agence collective d'ingénierie qui travaille avec des institutions publiques et des organisations privées soucieuses de contribuer à l'intérêt général.

L'Avise intervient à chaque étape de la vie d'une entreprise de l'ESS, de l'émergence à la maximisation de son impact social, en produisant des outils, en animant des communautés d'acteurs des territoires et en construisant des programmes d'accompagnement dédiés.

En complément de ses activités d'agence d'ingénierie pour développer l'ESS, l'Avise est organisme intermédiaire du Fonds social européen (FSE) au niveau national depuis 2004. Cette mission consiste à soutenir financièrement, à travers des appels à projets, des initiatives visant la création, le maintien et le développement d'emplois dans l'ESS.

Contact

18 avenue Parmentier, 75011 Paris
01 53 25 02 25
contact@avise.org
avise.org
@avise_org



Le Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire

Régions, départements, intercommunalités, communes... Des collectivités françaises engagées dans une démarche de soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) rejoignent le RTES autour d'une conviction : l'ESS est une économie en capacité d'apporter des réponses aux besoins sociaux, économiques et environnementaux des territoires.

Le RTES agit pour :

- **promouvoir** les initiatives des territoires, à travers ses publications (lettre électronique, lettre papier trimestrielle...), son site internet, l'organisation de rencontres...
- **valoriser** auprès des institutions la richesse des actions menées
- **favoriser** le transfert de bonnes pratiques, à travers des journées d'échanges et de débats, la mise en place de formations...
- **rechercher** les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre.

Au niveau européen, le RTES agit depuis de nombreuses années pour porter la voix des collectivités adhérentes et favoriser l'inscription de l'ESS dans l'agenda des institutions européennes.

Contact

75 rue Léon Gambetta, 59000 Lille
03 20 97 17 97
animation@rtes.fr
rtes.fr
@ReseauRTES

Présentation des partenaires



France urbaine

France urbaine est une association de collectivités qui incarne la diversité urbaine et promeut l'alliance des territoires. Portée par des élus de toutes tendances politiques, l'association est composée de 106 membres. Elle regroupe les grandes villes de France, les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération, et représente 2 000 communes de toutes tailles dans lesquelles résident près de 30 millions de Français.

France urbaine porte une vision politique et technique au service de ses adhérents et des citoyens en engageant un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs de la société aux niveaux local, national, européen et international ; elle éclaire la décision publique sur les principaux sujets qui concernent les territoires urbains et la décentralisation.

Contact

France urbaine
22-28 rue Joubert, 75009 Paris
franceurbaine@franceurbaine.org
franceurbaine.org
@France_urbaine

France urbaine s'engage pour l'ESS

Pour le mandat 2020-2026, l'ESS étant considérée comme un sujet majeur, et au vu de l'intérêt grandissant de ses membres pour ces sujets, France urbaine a mis en place une nouvelle commission dédiée à l'économie circulaire et à l'ESS. Les deux thématiques s'entrecroisent régulièrement, et la commande publique s'avère être un accélérateur des politiques publiques et stratégies locales en la matière. Cette commission est coprésidée par Émeline Baume, première vice-présidente de la Métropole de Lyon, et par Frédéric Minard, adjoint au maire de Roubaix.

Une convention de partenariat de travail ambitieuse a été établie pour 2020-2023 entre France urbaine et le RTES, qui ont une cinquantaine de membres en commun. La convention, signée officiellement le 20 mai 2021 en présence d'Olivia Grégoire, Secrétaire d'Etat à l'économie sociale, solidaire et responsable, porte sur quatre axes de coopération :

- sensibiliser les élus et les techniciens de France urbaine à l'ESS ;
- renforcer la place de l'ESS dans les stratégies territoriales de la nouvelle mandature (2020-2026) pour la placer au cœur des transitions (place de l'ESS dans les CRTE, relance des PTCE, etc.) ;
- développer la commande publique responsable (évolution du cadre législatif et réglementaire, SPASER, etc.) ;
- renforcer la coopération et les actions de plaidoyer au niveau européen (notamment à l'occasion de la présidence française du Conseil de l'Union européenne au 1^{er} semestre 2022).



LA PAROLE À ÉMELINE BAUME

VICE-PRÉSIDENTE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

La Métropole de Lyon a historiquement développé une relation de proximité avec les acteurs économiques de son territoire afin d'apporter des réponses adaptées à leurs besoins, mais jusqu'à présent les acteurs de l'économie sociale et solidaire n'y étaient pas intégrés.

Outre la chambre de commerce et d'industrie, la chambre de Métiers et de l'Artisanat, le Medef et la confédération des petites et moyennes entreprises, nous avons intégré l'Union des entreprises de proximité, le centre des jeunes dirigeants d'entreprise, la chambre régionale de l'ESS (CRESS) Auvergne Rhône-Alpes et l'Union régionale des Scop, de sorte qu'à présent, l'ESS fait pleinement partie de cette gouvernance économique territoriale !

L'ESS, qui compte sur le territoire de la Métropole de Lyon près de 6 500 établissements, est une composante essentielle du tissu économique local et nous souhaitons pouvoir nous appuyer sur ces pionniers, porteurs de solutions concrètes, pour accompagner le développement d'une économie sobre en carbone et intense en justice sociale.

C'est dans ce sens que les nouveaux élus métropolitains ont fait le choix de s'appuyer sur la construction d'un schéma d'achats responsables pour favoriser le recours aux acteurs de l'ESS dans la commande publique. Au-delà des bonnes performances en matière de clauses d'insertion (plus de 435 000 heures d'insertion en 2020), nous ambitionnons de multiplier par trois les marchés réservés et de développer fortement le recours aux clauses environnementales.

Depuis juillet 2020, nous avons souhaité renouer des relations de proximité avec le milieu universitaire car nous sommes convaincus qu'il est un levier central, aux côtés d'acteurs comme la CRESS, au développement d'une stratégie de recherche et développement territoriale.

Nous avons également un enjeu à renforcer les capacités d'innovation de notre territoire en s'appuyant sur la richesse de notre écosystème d'accompagnement, des pépinières à initiatives citoyennes comme Anciela, le centre culturel œcuménique (CCO) ou encore l'association La Miete aux différents programmes d'incubation, d'accélération ou d'implantation portés par des structures comme Ronalpia, Alter'Incub, le CentSept, etc. Ces programmes nous permettent de détecter les signaux faibles et nous souhaitons pouvoir leur donner la visibilité suffisante pour accompagner leur développement à l'échelle des enjeux qui se présentent à notre territoire.

C'est également pour cela que nous avons relancé, dès le premier semestre 2021, la fondation de soutien aux projets d'innovation sociale qui apporte des financements en investissement et en fonctionnement à chaque étape clefs du développement des projets. Pour soutenir davantage les initiatives d'entrepreneuriat collectif qui adressent des problématiques à l'échelle des 59 communes, et sur des filières que nous considérons prioritaires, la Métropole souhaite diversifier ses formes de soutien aux acteurs de l'ESS.

À ce titre, la collectivité a voté une enveloppe financière lui permettant de se positionner en co-investisseur dans des dynamiques collectives à l'image des Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) qui s'incarnent parfois dans le cadre de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) territoriales. Nous avons également élargi le champ de compétences de notre société d'économie mixte patrimoniale afin qu'elle puisse être porteuse de solutions à l'enjeu d'accès à l'immobilier des acteurs de l'ESS.

La définition

DES ENTREPRISES DE L'ESS DANS LA LOI DE 2014

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire définit les entreprises de l'ESS. Sont ainsi qualifiés d'entreprises de l'ESS les organismes appartenant statutairement à l'économie sociale traditionnelle (associations, mutuelles, coopératives et fondations), ainsi que des sociétés commerciales qui poursuivent un but d'utilité sociale et qui respectent plusieurs principes, présentés ci-dessous. Ces sociétés doivent inscrire ces principes dans leurs statuts, et se déclarer comme telles au moment de leur inscription au registre des commerces et des sociétés tenu par le greffe du Tribunal de Commerce.

Toutes les entreprises de l'ESS doivent respecter les principes suivants :

- un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
- une gouvernance démocratique, c'est-à-dire non exclusivement liée aux apports en capital ;
- des bénéfices majoritairement affectés au maintien ou au développement de l'activité de l'entreprise ;
- la constitution de réserves obligatoires impartageables et non distribuables.

Les Chambres Régionales de l'ESS tiennent à jour et publient la liste des entreprises de l'ESS.

Les entreprises de l'ESS peuvent être agréées « Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale » (ESUS). Plusieurs conditions sont à remplir :

- la recherche à titre principal d'une utilité sociale (telle que définie dans la loi de 2014) ;
- une rentabilité affectée de manière significative par la recherche de cette utilité sociale ;
- une politique de rémunération encadrée.

Fin 2020, l'ESS perd 0,9 % d'emplois par rapport à 2019 (soit 18 783 postes). Des pertes atténuées depuis juin 2020 et moins importantes que dans le reste de l'économie.

L'ESS en quelques chiffres

2,4
millions de salariés

14%
de l'emploi privé

10,5%
de l'emploi

222 000
établissements employeurs

700 000
départs à la retraite d'ici à 2025

+4,5%
d'emploi entre 2010 et 2019, soit 84 843
emplois créés dans l'ESS sur la période

+30%
de SCIC entre 2016 et 2018

Source : ATLAS commenté de l'économie sociale et solidaire, Observatoire national de l'ESS — ESS France, 2020.

↓

LEVIERS ET CHAMPS D'ACTION DES TERRITOIRES URBAINS

**POUR SOUTENIR L'ESS
ET L'INNOVATION SOCIALE**

CHAMP D'ACTION #1

Appui à l'écosystème de l'accompagnement et du financement

Afin de soutenir l'ESS sur leurs territoires, nombreux sont les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les collectivités qui favorisent le développement d'un écosystème d'acteurs de l'accompagnement dédié aux projets de l'ESS et de l'innovation sociale^[1]. Structurer un parcours d'accompagnement et de financement permet à tout porteur de projet d'être appuyé, quel que soit son profil, son stade de développement ou sa localisation.

Des modalités d'action variées

Les leviers d'action dont ils disposent sont variés, par exemple :

- impulsion d'un dispositif de financement ou d'accompagnement (incubateurs, générateurs, pépinières, accélérateur, etc.) ;
- appui financier aux acteurs de l'accompagnement et du financement ;
- création d'un parcours d'accompagnement intégré ;
- appui à la coordination des acteurs de l'accompagnement et du financement (comités de pilotage, groupes de travail, etc.) ;
- mise en visibilité et orientation des porteurs de projet vers les dispositifs d'accompagnement sur le territoire.

À titre d'exemple, le programme Émergence Île-de-France, porté par les associations territoriales de France Active, vise à accompagner durant neuf mois des porteurs de projet d'association, de coopérative, de structure de l'insertion par l'activité économique (SIAE) ou d'entreprise sociale. Ce programme, gratuit pour les participants, leur permet de construire leur modèle socio-économique tout en validant la faisabilité du projet, travailler leur impact social, rencontrer des financeurs, tisser des liens avec des acteurs socio-économiques locaux et intégrer un réseau de porteurs de projet de l'ESS. Aux côtés de financeurs nationaux et européens, de nombreux acteurs publics locaux soutiennent ce programme, tels que les établissements publics territoriaux (EPT) **Grand Paris Sud, Grand Orly Seine-Bièvre, Est Ensemble et Plaine Commune, les communautés d'agglomération Roissy Pays, Paris Saclay, Paris Vallée de la Marne, la Communauté de communes du Pays de Limours, Cœur d'Essonne agglomération, etc.**

Une diversité d'acteurs de l'accompagnement à soutenir

Certaines collectivités consacrent un axe à part entière de leur stratégie d'action pour soutenir les têtes de réseaux et structures spécialisées dans l'ESS qui accueillent, orientent et accompagnent les porteurs de projet : **les Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS), les incubateurs d'innovation sociale, les coopératives d'activité et d'emploi, les pépinières et couveuses d'entreprises de l'ESS, France Active, les réseaux de l'insertion par l'activité économique et autres réseaux thématiques (circuits courts alimentaires de proximité, mobilité durable, etc.), la Fabrique à initiatives, etc.**^[2]



LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS

Premier dispositif d'accompagnement de l'ESS en France, le DLA accompagne les structures d'utilité sociale dans la consolidation et le développement de leurs emplois et de leurs projets.

Créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts, rapidement rejoints par le Mouvement associatif, avec le soutien du Fonds Social Européen (FSE), et plus récemment par Régions de France et ESS France, le dispositif est soutenu et financé au niveau territorial par de nombreuses collectivités locales (conseils régionaux, conseils départementaux, communautés de communes, etc.) et est opéré au niveau national par l'Avise.

Pour plus d'informations concernant le DLA de votre région ou département, rendez-vous sur : www.info-dla.fr

Financeurs principaux :



Pilotes nationaux :



[1] Pour aller plus loin, voir le Mode d'Emploi «La création d'activités d'utilité sociale. Favoriser l'accompagnement à l'émergence d'entreprises sociales sur les territoires », Avise, 2016 (mise à jour : 2019)

[2] Retrouvez la cartographie complète des structures et dispositifs d'accompagnement de projets d'ESS et d'innovation sociale sur <https://www.avise.org/contenu/ecosysteme-de-laccompagnement>.

ZOOM SUR

La structuration des réseaux de l'ESS et de l'innovation sociale à Nantes Métropole

Un portage politique historique de l'ESS

Le portage politique historique de l'ESS et la dynamique des acteurs de l'ESS se sont notamment traduits par la **création en 2004 de l'association Les Écossolies, reconnue pôle territorial de coopération économique (PTCE)** depuis 2011. En 2014 est inauguré le Solilab qui propose une offre multiple pour favoriser la visibilité et le développement de l'ESS : espace commercial, co-working, marché paysan, espaces événementiels, etc. Ce lieu est géré et animé par la SCIC Les lieux communs.

Une stratégie de territoire

Cette même année, la métropole écrit sa première feuille de route dédiée à l'ESS à l'horizon 2020, partagée avec les acteurs ESS du territoire. Elle s'inscrit dans une logique de changement d'échelle et ambitionne de favoriser l'essor de l'entrepreneuriat en ESS et la création d'emplois. Quatre secteurs sont prioritaires, pour apporter des réponses aux besoins des habitants : les déchets et ressources, l'habitat, l'alimentation et les circuit-courts, les services aux personnes.

Dans le même temps, l'offre d'accompagnement des Écossolies se structure :

- **« S'informer/Se former »** : ateliers de « décodage » de l'ESS, de découverte de l'écosystème : développement d'une offre de formation pour ses adhérents.
- **structuration d'une offre d'accompagnement à l'émergence des projets ESS, via :**
 - la Fabrique à initiatives, qui accompagne les acteurs du territoire (publics, privés, citoyens) dans la compréhension des besoins locaux

- pour construire des réponses entrepreneuriales adaptées ;
- les ateliers Popcorn, dispositif de pré-incubation de projets ;
- l'incubateur d'innovation sociale et environnementale.

Le fonds d'amorçage ESS Nantes Factory

Ce dispositif accompagne l'émergence de projets ESS sur le territoire de la métropole et vise à mettre en synergie les outils de financement et d'accompagnement de six partenaires : l'Ademe, France Active Pays de la Loire, les Écossolies, le Crédit Municipal de Nantes et la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire.

Sont éligibles, les projets ESS en phase d'amorçage, implantés sur la métropole, dans un des secteurs prioritaires précités. La participation de Nantes Métropole à ce fonds se traduit par une subvention, qui permet de financer par exemple un poste pour mener l'étude de faisabilité nécessaire au démarrage du projet. Le fonds ESS Nantes Factory permet de financer 14 projets par an.

Un accompagnement DLA collectif a été créé avec France Active Pays de la Loire et les Écossolies, afin d'aider les entreprises à poser une stratégie commerciale et de communication et leur permettre de rebondir dans un contexte de crise.

Le Fonds Nantes Transition

Il s'agit d'un prêt à taux zéro qui permet d'accompagner des porteurs de projet développant des solutions innovantes qui nécessitent d'être expérimentées : mobilités nouvelles, projets alimentaires territoriaux, inclusion, etc. Ce fonds est alimenté par Nantes Métropole et la Banque des Territoires et pourra s'ouvrir à d'autres financeurs.

Un « accélérateur de territoire » à venir

Les partenaires du fonds ESS Nantes Factory et les acteurs du collectif French Impact travaillent à la création d'un accélérateur de territoire, pour soutenir le potentiel de développement des entreprises de l'ESS qui ont fait la preuve de leur concept, en les aidant à changer d'échelle : consolidation du réseau professionnel, appui à la stratégie de l'entreprise, montée en compétence des dirigeants. Un accent particulier sera mis sur le volet immobilier, enjeu majeur de développement des entreprises. Une solution est ainsi apportée à chaque étape du développement du projet.

Le prix de l'innovation sociale

Les objectifs du prix de l'innovation sociale sont de :

- soutenir l'entrepreneuriat social et solidaire créateur d'emplois et les coopérations économiques entre acteurs ESS et hors ESS ;
- stimuler l'esprit d'entreprendre coopératif ;
- faire la preuve de la capacité des acteurs de l'ESS à innover autrement.

En 2021, l'édition a pour thème le numérique responsable. Une attention sera demandée quant à la prise en compte, dans les solutions développées, de l'accessibilité pour tous, notamment pour les femmes, et des valeurs de solidarité, d'égalité et de citoyenneté.

Exemples de projets attendus : développer des offres de services accessibles pour tous, inclusives et durables, développer la formation aux nouveaux métiers du numérique responsable, etc.

CHAMP D'ACTION #2

Soutien direct aux structures de l'ESS

Les modalités de soutien direct des collectivités aux structures de l'ESS sont nombreuses.

Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent attribuer des aides économiques directes aux entreprises de l'ESS, comme à toute entreprise, sous réserve de **respecter le cadre national et la législation de l'Union européenne**. La loi NOTRe ayant consacré le rôle de chef de file de la Région en matière d'aide économique, les aides attribuées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements doivent être compatibles avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comprend obligatoirement un volet relatif à l'ESS. Les interventions économiques des EPCI à fiscalité propre sont limitées à leur domaine de compétence prévu par la loi ou par leurs statuts.

Deux principaux outils : subventions et appels à projets

Ces aides économiques prennent en général la forme de **subventions** (par exemple pour la réalisation d'une étude de faisabilité, l'aide à l'investissement, au fonctionnement et à la création d'emploi, etc.). La loi de 2014 a sécurisé juridiquement la subvention.

Afin d'accorder ces financements, les acteurs publics ont parfois recours à des **appels à projets**, qui ont l'avantage de leur permettre de repérer et de mobiliser les acteurs grâce à une communication resserrée et ciblée. C'est le choix qu'ont fait **Grand-Orly Seine Bièvre, Grand Paris Sud Est Avenir, Grand Poitiers, Grand Angoulême, Rennes Métropole, Saint-Etienne Métropole, Paris ou encore Villeurbanne** pour n'en citer que quelques-uns. Ces appels à projets peuvent être thématiques (ESS et économie circulaire, ESS et habitat durable, etc.) ou transversaux, mais également ponctuels ou annuels.

À titre d'exemple, la **Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées** organise depuis 2018 un prix de l'innovation sociale pour stimuler et accompagner la création de projets d'innovation sociale en émergence, en accordant une dotation au lauréat pour l'amorçage de son projet. En 2020, **Toulouse Métropole** a récompensé 15 lauréats du prix Toulouse Impact pour soutenir des solutions autour de l'inclusion économique et sociale, de l'économie circulaire ou de l'alimentation durable, initiées pendant la crise sanitaire et génératrices de changement positif. Au-delà du soutien financier, ces appels à projets permettent de renforcer la visibilité des lauréats.

Point d'attention et bonnes pratiques

Néanmoins, les acteurs de l'ESS peuvent faire face à certaines problématiques lorsque le financement des structures est principalement organisé via des appels à projets et des prix : l'accent parfois mis sur la nécessaire dimension innovante du projet contraint à réinventer un projet dans le projet, les thématiques qui peuvent écarter certains projets intéressants, le temps passé pour candidater et le risque de spécialisation de certains acteurs à la réponse aux appels à projets.

Une étude menée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) sur la pérennité des entreprises de l'ESS dans les territoires fragiles relève plusieurs leviers pour les décideurs publics locaux afin que leur soutien aux projets d'ESS soit plus efficace^[1]. Concernant les subventions, par exemple, plusieurs bonnes pratiques ont été identifiées, telles que proposer un accompagnement administratif, politique et technique en complément du soutien financier - via du mécénat de compétence par exemple - ou favoriser des conventions pluriannuelles d'objectifs plutôt que des subventions annuelles, qui permettent en général d'alléger les charges administratives, de faciliter la gestion de trésorerie des structures, d'avoir davantage de visibilité et d'instaurer un partenariat dans la durée. Ces conventions pluriannuelles d'objectifs sont notamment importantes pour les activités à fort impact social pour lesquelles le chiffre d'affaires seul ne peut assurer la pérennité.

Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent attribuer des aides économiques directes aux entreprises de l'ESS, comme à toute entreprise, sous réserve de respecter le cadre national et la législation de l'Union européenne.

[1] ANCT, L'économie sociale et solidaire (ESS), une chance pour les territoires fragiles, 2021 [disponible en ligne : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/leconomie-sociale-et-solidaire-ess-une-chance-pour-les-territoires-fragiles-447>]

ZOOM SUR

La Fondation de soutien à l'innovation sociale de la Métropole de Lyon

Contexte

En 2018, la Métropole de Lyon a réuni un collectif d'une vingtaine de structures du territoire afin d'identifier les besoins non couverts des entreprises de l'ESS pour favoriser le développement de l'innovation sociale sur le territoire. Depuis plusieurs années, la collectivité avait pris le parti de ne financer que des projets collectifs d'envergure métropolitaine et les dispositifs de financements étaient insuffisants pour répondre aux sollicitations des structures de l'ESS. L'enjeu était de créer un outil de financement qui puisse également dépasser les contraintes des appels à projets classiques, en étant :

- **permanent**, avec des appels à projets tout au long de l'année ;
- **ouvert**, avec un minimum de critères et notamment pas de secteurs pré-fléchés pour permettre aux projets protéiformes de candidater ;
- **dédié en priorité à l'émergence**, pour financer la recherche et développement (R&D) des projets.

La création d'une fondation abritée

La Métropole de Lyon, la fondation d'entreprise Caisse d'Épargne Rhône Alpes et la Caisse des Dépôts ont créé en 2019 la Fondation de soutien à l'innovation sociale, sous l'égide de la Fondation pour l'Université de Lyon qui abrite différents fonds.

La fondation a pour objectif de soutenir des projets d'intérêt général, socialement innovants, implantés sur le territoire de la Métropole de Lyon. Le critère central est que les structures respectent les statuts de l'ESS.

Dotée d'un million d'euros, grâce aux versements faits par les fondateurs, la fondation abritée dispose de trois axes de financement :

- **en phase d'émergence** : prise en charge de 100 % des dépenses éligibles pour l'amorçage (étude de faisabilité, étude spécifique d'une compétence, etc.), jusqu'à 5 000 € pour des projets individuels et jusqu'à 10 000 € pour des projets à fort potentiel d'impact ;
- **en phase de développement** : prise en charge maximum de 50 % des dépenses éligibles, jusqu'à 15 000 € ;
- **en phase de changement d'échelle et d'essaimage** : octroi d'avances remboursables d'un montant maximum de 100 000 € avec une restitution des fonds sur 48 mois maximum (différé d'amortissement de 2 ans maximum).

Cette fondation est un outil conçu au service des autres politiques publiques de la métropole, avec pour objectif que chaque service de la collectivité puisse s'en saisir. L'une des actions envisagées serait par exemple de proposer un appel à projets renouvelé tous les 3 mois sur l'innovation sociale et de proposer ponctuellement des appels à projets thématiques (mobilité, alimentation, etc.).

Exemples de projets soutenus en 2019

En 2019, 88 demandes de soutien ont ainsi été déposées. Sur les 16 lauréats, 9 projets ont reçu un soutien pour leur développement (notamment : Les clés de chez moi, un programme de formation grand public autour de l'appropriation du logement, Réseau Entourage, pour « redonner un réseau à ceux qui n'ont plus de réseau », Atelier Emmaüs, Tissu solidaire, autour de l'inclusion des personnes exilées dans les métiers du textile, Les détritivores, etc.), 3 pour l'aide à l'émergence (Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP) - La Jardinière, Rejoué, Extime Vélos et Quartiers) et 4 pour leur changement d'échelle (Constand et Zoé, Les Petites Cantines, etc.).

En 2019, 88 demandes de soutien ont été déposées, 16 lauréats ont été sélectionnés.

CHAMP D'ACTION #3

Soutien aux dynamiques de coopération territoriale

La capacité des acteurs à coopérer est de plus en plus identifiée comme un facteur déterminant de développement et de résilience d'un territoire. De nombreuses formes de coopération associant plusieurs types de partenaires (entreprises de l'ESS, autres entreprises privées, organismes de formation, citoyens et collectivités) se sont développées ces dernières années. Au-delà du soutien direct aux entreprises de l'ESS, de nombreuses collectivités jouent un rôle structurant pour encourager des dynamiques de coopération économique territoriale.

Une diversité de modalités de soutien aux coopérations

Pour l'ESS, l'enjeu est important : la coopération est au cœur de ses valeurs, mais elle est souvent prise dans des logiques sectorielles ou de concurrence, qui affaiblissent sa capacité d'entraînement sur la dynamique économique des territoires. La collectivité peut favoriser les démarches de décloisonnement, de mutualisation et de partenariats transversaux. Les collectivités peuvent intervenir ainsi non seulement pour offrir des moyens directs (financement de projets, locaux d'activités, etc.) ou indirects (soutien à l'écosystème d'accompagnement et de financement) mais aussi pour inciter à la recherche de nouveaux modèles économiques et de fonctionnement basés sur la coopération, la mutualisation et la recherche de synergies, plutôt que sur la concurrence.

Nombreuses sont les collectivités qui favorisent ainsi ces démarches de coopération et de mutualisation sur leur territoire, à l'image de **Nantes Métropole** ou encore de **Valenciennes Métropole** et **Béthune-Bruay**, qui soutiennent dans la durée les pôles ou collectifs locaux de développement de l'ESS.

Les collectivités peuvent également favoriser ces démarches au travers des modalités de leurs appels à projets, comme l'a fait **Grand Paris Sud Est Avenir** en 2021 en identifiant la « coopération économique ou encore la mutualisation entre des structures du territoire » parmi ses critères de sélection des projets soutenus.

Le soutien aux pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)

Plusieurs collectivités sont également impliquées dans le soutien aux **pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)**. Dynamiques collectives nées de l'engagement d'acteurs en faveur d'un développement économique solidaire et vertueux de leur territoire, les PTCE sont aujourd'hui pleinement inscrits dans le paysage des coopérations locales. À l'aune de la crise traversée en 2020 et 2021, leur pertinence est de plus en plus reconnue notamment grâce à leur démarche territorialisée, multi-acteurs, contribuant à la création d'emplois locaux et à la structuration de filières et d'écosystèmes territoriaux.

Issus d'une démarche d'action-recherche animée par le Labo de l'ESS, mobilisant acteurs de terrain, collectivités locales et chercheurs dès 2009, et inscrits dans la loi ESS de 2014, les PTCE représentent une démarche structurante pour nombre d'acteurs privés et publics en France, mais aussi en Europe.

L'article 9 de la loi de juillet 2014 relative à l'ESS indique : « Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1^{er} de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable ».

De nombreux territoires urbains sont partenaires de la cinquantaine de PTCE actifs : **Montpellier Méditerranée Métropole** et le PTCE REALIS – Réseau Actif pour l'innovation sociale, **Strasbourg** et le PTCE Kaleidoscoop, **Lyon** et le PTCE Le Bol, pôle de coopération sur l'alimentation, **Grasse et Tetris, Plaine Commune, Rennes**, etc.

La relance annoncée d'une politique nationale de soutien aux PTCE devrait conforter le développement des PTCE et l'implication des territoires urbains dans ces dynamiques.

L'appui à la création et au développement des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)

Enfin, les collectivités peuvent accompagner la création et devenir sociétaires de **sociétés coopératives d'intérêt collectif** (voir encadré). Cette forme d'entreprise suscite un intérêt croissant de la part des collectivités, qui peuvent soutenir la création de SCIC selon des modalités variées : soutien à l'Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP), utilisation des services proposés par la SCIC dans le cadre d'un marché public, délégation de service public ou mandatement d'une SCIC pour un service d'intérêt économique général (**Eurométropole de Strasbourg** et **Métropole de Lyon** par exemple), définition d'une politique générale de soutien aux SCIC (**Rennes Métropole** et **Clermont-Auvergne Métropole** par exemple) et entrée au sociétariat de la SCIC.

Environ 40 % des collectivités ayant contribué à l'étude sont aujourd'hui sociétaires de SCIC (principalement des métropoles) et plusieurs ont indiqué être en cours de réflexion. Certaines

collectivités sont sociétaires de plusieurs SCIC, illustrant une volonté politique forte (par exemple, 7 SCIC pour **Strasbourg Eurométropole**, 5 pour **Grenoble Alpes Métropole** ou 4 pour **Rennes Métropole** ou la ville de **Lille**). Les domaines d'activité sont variés : mobilité (**Métropole européenne de Lille**), accompagnement et financement (**Pau Pyrénées, Toulouse Métropole**), traitement et valorisation des déchets (**Grand Lyon**), alimentation (**Bordeaux Métropole**), petite enfance

(**Lille**), production localisée (**Rennes Métropole**), transition énergétique, etc. Les SCIC dédiées à la transition énergétique connaissent un essor important et plusieurs collectivités ont indiqué être en cours de participation au développement de SCIC œuvrant en faveur de la transition énergétique.

LES SCIC CARACTÉRISTIQUES D'UN OUTIL CRÉATEUR DE BIEN COMMUN

Forme de société récente (février 2002), la SCIC se caractérise par :

- une vocation de production économique d'intérêt collectif et d'utilité sociale ;
- le multisociétariat : la SCIC permet d'associer autour d'un même projet économique des acteurs multiples dans différents collèges. On y trouve obligatoirement les salariés ou producteurs et les bénéficiaires (clients, fournisseurs, habitants...), mais aussi des personnes physiques ou morales (partenaires, bénévoles...) et des collectivités publiques ;
- son mode d'organisation qui repose sur des principes de solidarité et de démocratie et sur le principe 1 associé = 1 voix, avec la possibilité de pondération des voix par la constitution de collèges ;
- une présence dans tous les secteurs d'activité, notamment les filières de la transition écologique (bois énergie, alimentation biologique, énergies renouvelables, mobilité durable...);
- l'obligation de verser 57,5 % de ses excédents annuels à une réserve dite « impartageable », qui ne sera jamais distribuée à des intérêts privés, mais réinvestie dans l'activité.

La loi sur l'ESS de 2014 permet aux collectivités territoriales et à leurs groupements de détenir jusqu'à 50 % du capital d'une SCIC (contre 20 % auparavant).



LA PAROLE À STÉPHANE PFEIFFER

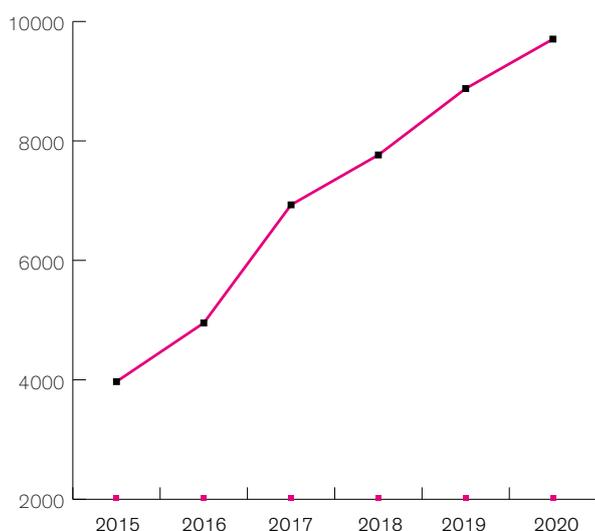
ADJOINT AU MAIRE DE BORDEAUX, EN CHARGE DU LOGEMENT, DE L'EMPLOI, DE L'ESS, ET DES FORMES ÉCONO- MIQUES INNOVANTES

« Les SCIC sont un moyen de créer une nouvelle forme de service public, une coopération public-privé-citoyens prenant en compte les différents intérêts présents sur le territoire. En impliquant dans leur gouvernance une multitude de parties prenantes, elles permettent de garantir que le projet sera bénéfique au territoire. Différents intérêts sont représentés et la collectivité lorsqu'elle est présente au capital peut jouer un rôle de garant de l'intérêt général ».

CHIFFRES CLÉS (2020)

- 1 060 SCIC recensées en France, ce qui représente environ 9 700 emplois
- 40 % des SCIC ont au moins une collectivité à leur capital

Évolution des effectifs salariés des SCIC



Source : CGSCOP, Rapport d'activité 2020 [disponible en ligne sur : <https://www.les-scop.coop/system/files/2021-03/RA%20SCOP%202020-final.pdf>]

ZOOM SUR

Le rapport sur les SCIC et les suites possibles

Un rapport^[1] sur les SCIC et les coopératives d'activité et d'emploi, à la demande de la Ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, et de la Secrétaire d'État chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable, a été publié en septembre 2021. Ce rapport a été réalisé par l'Inspection Générale des Finances (IGF) et l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS).

« Il existait 1 060 SCIC en 2020, présentes à 83 % dans le secteur tertiaire et formant à 99 % des microentreprises ou des petites et moyennes entreprises. La mission a identifié quatre catégories de freins à leur développement :

- au plan juridique, l'absence de définition de l'utilité sociale pour les SCIC et le statut de leurs dirigeants en matière d'assurance chômage ;
- la réalisation inégale de la révision coopérative, qui ne garantit pas leur caractère coopératif ;
- un statut doublement contraint, n'ouvrant pas accès aux avantages réservés aux associations tout en contraignant leurs conditions de financement ;
- un cadre juridique insuffisamment sécurisé s'agissant du soutien des collectivités territoriales et de leurs groupements. »

[1] C.Branchu et A.Muscatelli, IGAS. – H.Pelosse et L. de Crevoisier, IGF. (mai 2021). Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et les coopératives d'activité et d'emploi (CAE). <https://www.igas.gouv.fr/spip.php?article831>

EXEMPLES DE SCIC SOUTENUES



CHAMP D'ACTION #4

Favoriser l'accès au foncier et la création de tiers-lieux

Faciliter l'accès au foncier est un levier important des politiques publiques de l'ESS et plus largement des politiques de développement économique. Les agglomérations et grandes villes ont notamment la compétence exclusive en matière de création, d'aménagement, de gestion et d'entretien des zones d'activité situées sur leur territoire. L'aide à l'immobilier d'entreprises et la location de terrains et d'immeubles relèvent des compétences des intercommunalités et des communes. Plus largement, cette échelle territoriale est une échelle importante pour réguler la gestion du foncier, au travers par exemple des plans locaux d'urbanisme (PLU) ou des schémas de cohérence territoriale (SCOT).

Une diversité d'actions de soutien à l'accès au foncier

Pour les acteurs de l'ESS, les collectivités sont ainsi des partenaires importants pour faciliter leur accès à des locaux correspondant à leurs besoins et leurs moyens, dans un contexte de montée des prix du foncier, particulièrement en zone urbaine. Les objectifs de proximité, de lien social, de création d'emplois, de qualité de vie et d'innovation dépendent fortement de leur capacité à trouver des lieux d'implantation adaptés à leurs projets et activités et situés au plus près des habitants. La très grande majorité des territoires urbains ayant répondu à l'enquête ont des actions dans ce domaine.

Les modalités de soutien sont très variées : cela peut aller de la mise à disposition de locaux gratuitement ou avec des loyers modérés (**Grand Poitiers, Redon Agglomération, Villeurbanne**), au portage et au financement de lieux mutualisés, comme l'hôtel d'activités ESS en régie directe de **Plaine Commune** ou les hôtels ARTIS de **Grenoble-Alpes Métropole**. Dès les années 2000 en effet, Grenoble-Alpes Métropole a soutenu la construction d'un hôtel d'activités, regroupant des structures de l'ESS et des entreprises artisanales. « Favoriser les solutions immobilières adaptées au secteur et les coopérations économiques par la mixité des lieux » est toujours aujourd'hui un axe fort du plan de développement de l'ESS sur ce territoire, articulé autour de 2 actions : « le développement et l'animation des hôtels d'activités ARTIS favorisant le regroupement des acteurs de l'ESS et de l'artisanat » et « l'accès des porteurs de projet à des locaux adaptés en intégrant l'ESS dans l'offre immobilière et commerciale existante ».

La collectivité a un rôle important de mise en relation, par exemple en organisant des rencontres dédiées à la mutualisation de locaux ou en animant une bourse d'échange de locaux associatifs comme à **Villeurbanne** et **Grand Orly Seine Bièvre**. Elle a également un rôle d'accompagnement des acteurs dans leur recherche de locaux, qu'elle remplit parfois en mobilisant un chargé de mission dédié comme à **Grand Paris Sud Est Avenir**.

Les collectivités ont également un rôle d'intermédiation entre structures de l'ESS et opérateurs publics et privés de l'immobilier (bailleurs sociaux, ville, aménageurs publics, investisseurs) dans la recherche de locaux à loyers modérés et accessibles aux structures. La mobilisation des opérateurs publics en faveur de l'ESS s'est renforcée ces dernières années - **Lille** avec la société publique locale d'aménagement La Fabrique des quartiers, **Strasbourg** avec Locusem, **Rennes, Lyon** avec la société d'économie mixte patrimoniale du Grand Lyon — notamment pour soutenir le développement économique dans des territoires peu attractifs pour les investisseurs privés (tels que les quartiers prioritaires de la politique de la ville – QPV) ou dans des secteurs d'activité innovants où la collectivité constate un déficit d'initiatives privées.

Certaines collectivités ont réalisé des études pour mieux connaître les besoins fonciers des acteurs de l'ESS (**Métropole de Lyon, Plaine Commune, Grand Orly Seine Bièvre**...) et construire une politique structurée sur le sujet. Des réflexions portant sur la conception d'outils spécifiques de portage d'immobiliers à vocation économique à loyers modérés sont en cours, par exemple à Grand-Orly Seine Bièvre.

Pour les acteurs de l'ESS, les collectivités sont ainsi des partenaires importants pour faciliter l'accès à des locaux correspondant à leurs besoins et leurs moyens.

La création d'espaces collectifs et l'urbanisme transitoire

Les lieux mutualisés, contribuant à renforcer la coopération et la mutualisation entre acteurs et la visibilité de l'ESS, sont nombreux à avoir été accompagnés par une collectivité, directement ou via sa société d'économie mixte : le Solilab à **Nantes**, les Imaginations Fertiles à **Toulouse**, le Point Commun à **Bordeaux**, la Maison Stéphane Hessel à **Lille**, le Quadri à **Rennes**, le projet KaléidosCOOP à **Strasbourg** (cf. p.24). Espaces de coworking et tiers-lieux ont connu un développement très rapide ces dernières années.

De nombreux territoires urbains ont compris que les acteurs de l'ESS et de l'innovation sociale pouvaient être des partenaires

**Les lieux mutualisés,
contribuant à renforcer
la coopération et la
mutualisation entre
acteurs et la visibilité de
l'ESS, sont nombreux à
avoir été accompagnés
par une collectivité**

importants, par exemple en matière d'occupation des espaces vacants ou de valorisation du patrimoine. L'enjeu est important pour les agglomérations et grandes villes : il s'agit d'enrayer la dégradation ou l'occupation non souhaitée de ces espaces, mais aussi de les valoriser et d'en faire des leviers du développement socio-économique. Anciens entrepôts de bus pour le tiers-lieu Bliida à **Metz**, anciens bâtiments scolaires ou municipaux, anciens sites industriels, les collectivités s'appuient souvent sur les acteurs de l'ESS pour valoriser ces sites, de façon pérenne ou transitoire. Appels à projets et appels à manifestations d'intérêt sont des modalités fréquemment utilisées par les collectivités : appel à projets tiers-lieux numériques de la **Métropole Européenne de Lille**, porté conjointement par l'élu à l'ESS et l'élu au numérique, appel à manifestations d'intérêt dédié à l'urbanisme temporaire pour **Est Ensemble** ou **Grand-Orly Seine Bièvre**, etc.

Enfin, des acteurs de l'ESS, au niveau local ou national, développent depuis quelques années une expertise importante dans le domaine : Plateau Urbain, SCIC spécialisée dans l'urbanisme temporaire, Etic ou Terre de Liens, foncières solidaires qui peuvent assurer le montage juridique, les levées de fonds et la gestion technique d'espaces, la Coopérative des tiers-lieux, etc.

La valorisation des espaces agricoles, naturels ou en friche

L'enjeu de préservation d'espaces agricoles au sein des agglomérations et grandes villes est présent dans de nombreux territoires et a été encore renforcé par la crise du Covid. En luttant contre l'étalement urbain et l'empiètement sur des terres agricoles, notamment par le biais de la rénovation de friches, en privilégiant le rachat de terrains délaissés aux entreprises, la rénovation et la résorption de la vacance, en adoptant une politique volontariste de maintien d'une ceinture agricole, de nombreux territoires déploient une politique de soutien et de développement de l'agriculture urbaine et périurbaine.



ZOOM SUR

La création du tiers-lieu transfrontalier de coopération KaléidosCOOP

L'un des projets retenus dans la stratégie de développement de l'innovation sociale de l'Eurométropole de Strasbourg est la création d'un lieu hybride de travail et de convivialité, ouvert à tous, pour faciliter les rencontres et l'émergence d'idées innovantes. Situé sur les 9 ha de la friche industrielle de l'ancienne COOP Alsace, le pôle transfrontalier de coopération économique KaléidosCOOP est un projet de tiers-lieu regroupant des acteurs de l'emploi, du développement économique et de l'ESS, dans le but de créer de nouveaux services et activités liés à l'emploi, l'entrepreneuriat et l'innovation sociale, à destination des acteurs du territoire et des habitants. Co-piloté par la Maison de l'Emploi, la CRESS Grand Est et la SCIC Cooproduction, qui regroupe plus de 50 partenaires, ce lieu proposera des bureaux et des locaux partagés sur près de 2 800 m², ainsi que la Vitrine de l'ESS, boutique marchande de produits et services d'acteurs de l'ESS (produits alimentaires issus des circuits courts, produits recyclés, friperie solidaire, conciergerie, etc.), un espace de co-working, un café avec jardin.

La société par actions simplifiée (SAS) SCIC KaléidosCOOP a été créée en novembre 2019, par 25 structures réparties en 6 collèges, dont un collège d'institutions publiques avec la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, ainsi que la Ville de Kehl. KaléidosCOOP loue les locaux à Locusem, société d'économie mixte (SEM) mise en place par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg et dédiée à l'immobilier pour l'ESS, les très petites entreprises (TPE) et les QPV. Les travaux de second œuvre sont réalisés par la SCIC qui verse un loyer à la SEM. Le modèle économique repose sur la location des différents espaces (café, salle polyvalente, bureaux...). La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont mis en place un service d'intérêt économique général (SIEG) pour ce projet, qui devrait être inauguré au 1^{er} semestre 2022.

CHAMP D'ACTION #5

Développement de la R&D sociale et des dynamiques collaboratives innovantes

Le soutien à l'innovation sociale

Selon le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS), l'innovation sociale « consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, (. . .). Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation. » [1]

Si elle n'est pas le propre des acteurs de l'ESS et peut être le fait d'acteurs publics, de citoyens ou d'entreprises de l'économie classique, l'innovation sociale n'en demeure pas moins une composante incontournable de l'ESS. Faire reconnaître l'innovation sociale aux côtés de l'innovation technologique et concevoir des politiques publiques en faveur de l'innovation sociale impliquent un certain nombre de défis à relever[2] :

- **ouvrir l'accès des financements classiques de l'innovation à l'innovation sociale** et accompagner les acteurs de l'innovation sociale pour qu'ils puissent les mobiliser ;
- **encourager les démarches convergentes et pluridisciplinaires** qui associent les chercheurs, la société civile, les entreprises, les associations ;
- **favoriser l'échange de pratiques** afin de générer des projets socialement innovants et diffuser les innovations sociales existantes ;
- **mesurer les impacts sociaux** des projets développés.

Le soutien aux dynamiques collectives et collaboratives

Plusieurs collectivités et EPCI constatent le besoin de décloisonner les programmes d'action de leurs politiques sectorielles et de renforcer les démarches collectives et collaboratives afin de répondre au mieux aux besoins des porteurs de projet. Ainsi, construire une culture et une définition partagées de l'innovation sociale au niveau territorial (entre collectivités, associations, entreprises, chercheurs, citoyens, etc.) permet de faciliter les démarches collectives, convergentes et pluridisciplinaires.

Par exemple, l'**Eurométropole de Strasbourg** dédie l'une des stratégies opérationnelles de sa feuille de route « Strasbourg éco 2030 » au développement de l'innovation sociale : cette stratégie a été écrite, se développe et est pilotée et co-portée par les acteurs de l'ESS, les collectivités et les agences de l'innovation (dont l'incubateur Grand Est Semia et l'agence Grand E-Nov).

Ainsi, construire une culture et une définition partagées de l'innovation sociale au niveau territorial (entre collectivités, associations, entreprises, chercheurs, citoyens, etc.) permet de faciliter les démarches collectives, convergentes et pluridisciplinaires.

[1] Rapport de synthèse du Groupe de travail Innovation Sociale, Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire, décembre 2011

[2] Pour en savoir plus, consultez le MODE D'EMPLOI : L'INNOVATION SOCIALE, Avise, 2020 [disponible en ligne : <https://www.avise.org/ressources/mode-emploi-linnovation-sociale>]

Le soutien à la recherche

De plus, **nombreuses sont les collectivités locales qui renforcent leurs liens avec les acteurs de la recherche, en particulier avec les différentes Chaires consacrées à l'ESS et l'innovation sociale.** Les modalités de partenariat sont nombreuses : soutien financier, co-organisation d'événements (séminaires, journées de formation, etc.).

À titre d'exemple, la **Communauté urbaine du Grand Reims** est partenaire de la Chaire ESS de l'URCA et apporte son soutien à la recherche à travers différentes actions : financement d'un poste d'ingénieur-recherche, appui pour faciliter l'accès aux financements du Fonds européen de développement régional (FEDER), participation aux comités de pilotage de la Chaire, etc.

À Poitiers, la SCIC étudiante B323 propose des prestations de service de cabinet d'étude et de conseil. La **Communauté d'agglomérations Grand Poitiers** a notamment fait appel à la SCIC à plusieurs reprises pour des études, des démarches de recherche-action, et a appuyé celle-ci en matière de communication.

Autre exemple, **Grenoble Alpes Métropole** et la Chaire ESS de Sciences Po Grenoble organisent chaque année un séminaire dédié à l'innovation sociale, en réunissant un collectif d'organisations structurantes de l'ESS sur le territoire (organisation de challenge avec des étudiants, des coopératives, réalisation d'études d'observation de l'ESS sur le territoire, etc.).

En 2018, la **Métropole Clermont Auvergne**, en partenariat avec l'Institut Godin, a créé un centre de recherche & développement et de transfert en innovations sociales, le CISCA, pour mettre en valeur et accompagner des pratiques d'économie sociale et solidaire et d'innovation sociale transformatrices, au cœur du développement territorial. Co-présidé par l'élue métropolitaine en charge de l'ESS, le président de l'Université et la directrice de la SCIC Epicentre Factory, le CISCA répond à une double mission : faciliter l'intermédiation entre les demandes de R&D des acteurs socioéconomiques et des chercheurs du territoire et faire émerger des thématiques de

R&D en innovation sociale selon les enjeux du territoire, la dynamique d'entrepreneuriat social, les dynamiques citoyennes, etc.

Les modalités de partenariat sont nombreuses : soutien financier, co-organisation d'événements (séminaires, journées de formation, etc.)

LISTE DES CHAIRES DÉDIÉES À L'ESS

- Chaire ESS de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)
- Chaire ESS de Sciences Po Grenoble
- Chaire d'entrepreneuriat en ESS de l'Université Lumière Lyon 2
- Chaire Territoires de l'ESS (TerrESS) de Sciences Po Bordeaux
- Chaire ESS de l'Université Paris Est Marne la Vallée (UPEM)
- Chaire Euro-Méditerranéenne d'Économie Sociale et Solidaire de Aix-Marseille Université
- Chaire interuniversitaire et interdisciplinaire en ESS et soutenabilité du territoire des Hauts-de-France (ChairESS)
- Chaire ESS de l'Université du Maine
- Chaire ESS de l'Université de Haute-Alsace
- Chaire ESS du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

ZOOM SUR

Le LAB3S Sols Savoirs Saveurs, un laboratoire d'innovation agro-écologique et alimentaire sur le territoire d'Est Ensemble

La création du LAB3S, au cœur d'un écosystème de recherche et d'innovation pour le développement durable

Dans un contexte de renouvellement urbain et de développement de l'ESS et des projets d'alimentation durable dans les quartiers de l'est parisien, l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l'établissement public territorial Est Ensemble ont co-fondé le Laboratoire Sols Savoirs Saveurs (LAB3S), outil innovant au service du territoire et de la recherche-action.

Le LAB3S est installé sur le Campus de l'innovation, à Bondy en Seine-Saint-Denis, site qui héberge différents acteurs de l'innovation pour favoriser l'émergence et le développement de projets locaux mais également à destination des pays du Sud : l'incubateur Bond'Innov, le Laboratoire régional de suivi de la faune sauvage, et le fablab de l'IRD « Cofab-in-Bondy ».

Avec le soutien de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), d'Est Ensemble et de l'IRD, le LAB3S développe un tiers-lieu agroécologique qui comprend une ferme urbaine, un jardin pédagogique ainsi qu'un projet de Food Lab.

Une démarche de recherche-action au cœur des innovations

Pour encourager la coopération entre les acteurs scientifiques et de l'ESS, le LAB3S suscite l'implication des habitants dans des projets de recherche-action autour des trois principales thématiques :

- valorisation des sols urbains ;
- alimentation dans les quartiers ;
- pollinisation et biodiversité.

L'enjeu du LAB3S est d'imaginer et de mettre en œuvre des solutions collectives, co-construites, qui répondent aux Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations Unies en termes de transition écologique, d'agriculture urbaine et d'alimentation durable. Le projet est co-financé par l'ANRU et Est Ensemble, qui positionne le LAB3S comme la structure de référence sur le territoire autour des enjeux de transition écologique. L'association qui porte le projet réunit des collectivités locales du territoire, des acteurs de la recherche et des organisations locales de l'ESS, telles que Moulinot, Baluchon et La Butinerie.

La mise en œuvre de projets mobilisateurs sur le territoire

Les projets mis en œuvre intègrent des actions de sensibilisation et des ateliers pour vulgariser et diffuser largement la culture scientifique. Par exemple, depuis 2018, le LAB3S pilote avec l'appui de l'Ademe le projet Ingénierie Pédologique au service de l'Agriculture Urbaine et Participative (IPAUP) qui vise à améliorer la connaissance des enjeux liés aux sols urbains et, plus particulièrement, ceux liés à l'agriculture urbaine sur des sols pollués en Seine-Saint-Denis. En parallèle des recherches et expérimentations scientifiques pour développer les technosols, le projet IPAUP intègre un volet socio-anthropologique pour mieux comprendre la perception des sols urbains, mais également une programmation culturelle dédiée au partage des enseignements du projet aux habitants (ateliers, événements festifs, communication dédiée, etc.).

Un soutien à la création d'activités locales et inspirantes

L'objectif du LAB3S est de devenir un lieu exemplaire de mutualisation des savoirs et des moyens entre acteurs de l'ESS et scientifiques, pour susciter la création de projets innovants et durables dans l'agriculture urbaine et l'alimentation. À l'horizon 2022, une pépinière d'entreprises, pilotée par Est Ensemble et équipée pour la transformation alimentaire (cuisines professionnelles partagées), sera installée à l'entrée du campus.

Le LAB3S porte des programmes d'appui à la création de projets du territoire, notamment l'incubateur culinaire, lancé en 2021 en partenariat avec Baluchon Association, qui accompagne durant un an des projets entrepreneuriaux culinaires sur le territoire.

Des formations à destination des élu.es et techniciens des collectivités locales sont notamment en cours de création, à partir des connaissances et axes de recherche des projets impulsés au LAB3S.

CHAMP D'ACTION #6

Développement des achats socialement et écologiquement responsables

La commande publique constitue un enjeu essentiel de plus en plus reconnu pour le développement d'une économie plus solidaire. Le sujet est d'actualité, même s'il n'est pas nouveau (des collectivités territoriales pionnières se sont préoccupées, dès les années 1990, d'intégrer des clauses sociales dans leurs marchés) : le **Plan National d'Actions pour des Achats Publics Durables 2020-2025** affiche par exemple des objectifs très ambitieux, avec d'ici 2025 30 % des marchés qui devront inclure au moins une considération sociale et 100 % des marchés qui devront intégrer au moins une considération environnementale (alors que seulement respectivement 10 % et moins de 15 % des marchés le font, aujourd'hui). Un guide des aspects sociaux de la commande publique doit paraître en 2021, portant une vision élargie des aspects sociaux : insertion des publics éloignés de l'emploi et lutte contre les discriminations, mais aussi égalité femme-homme, achats éthiques et équitables, économie circulaire et innovation sociale.

Un cadre juridique favorable

La réforme de la commande publique d'avril 2016 a permis de renforcer les possibilités d'utiliser les achats publics pour le développement de l'ESS. Les collectivités territoriales disposent de plusieurs leviers pour favoriser une commande publique responsable^[1]. Bien qu'elle reste relativement peu utilisée, la possibilité de mettre en œuvre des clauses sociales ou environnementales dans les marchés publics est peu à peu entrée dans les pratiques des acheteurs publics. Depuis la réforme de 2016, il est possible d'intégrer ces clauses dans l'objet du marché et dans les conditions techniques. **Avec l'entrée en vigueur de la loi Climat et résilience (2021), la prise en compte des considérations environnementales dans les marchés de travaux, services ou fournitures deviendra obligatoire.**

Le droit de la commande publique prévoit également la possibilité de réserver des marchés ou des lots à des entreprises de l'insertion par l'activité économique ou à des entreprises adaptées. L'article L2113-15 du code de la commande publique d'avril 2019 permet quant à lui de réserver des marchés de services de santé, sociaux ou culturels à des entreprises de l'ESS.

Plusieurs autres dispositions non spécifiques à l'ESS peuvent également favoriser l'accès des acteurs de l'ESS aux marchés publics :

- l'allotissement, levier important pour faciliter l'accès aux marchés des petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les marchés négociés, inférieurs à 40 000 €, sans publicité ni mise en concurrence, répondent aux demandes d'allègement administratif des structures de l'ESS et permettent à la collectivité de travailler au plus près des territoires (article R2122-8 du code de la commande publique) ;
- la collectivité peut exiger un label, à tous les stades du marché public, pour attester de la qualité d'un produit ou d'un service ;
- la notion du prix du cycle de vie^[2], entrée en vigueur avec la réforme de 2016, permet de qualifier les impacts environnementaux des produits et services au lieu de prendre uniquement en compte leur coût d'achat ;
- enfin les collectivités ont la possibilité de développer des partenariats d'innovation et jusqu'à fin 2021, de passer des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence pour leurs achats innovants d'un montant inférieur à 100 000 €.

Afin de développer une commande publique responsable, la connaissance par les acheteurs publics des structures de l'ESS du territoire et de leur offre est essentielle. Cette dernière peut être développée en partie par l'identification des structures de leur territoire^[3], à travers les sites internet spécialisés, l'organisation de rencontres entre acheteurs et acteurs de l'ESS et la mobilisation des réseaux d'acteurs.

[2] Le cycle de vie est l'ensemble des étapes successives et interdépendantes tout au long de la vie d'un produit, d'un ouvrage ou d'un service : l'extraction des matières premières énergétiques et non énergétiques nécessaires à sa fabrication, la production, la commercialisation et ses conditions, le transport, l'utilisation et la maintenance, le réemploi, la réutilisation, le recyclage, la valorisation, la collecte et l'élimination vers les filières de fin de vie (définition retenue par le « Groupe d'étude des marchés du développement durable et de l'environnement » piloté par la Direction des Achats de l'État).

[3] Retrouver sur socialement-responsable.org, centre de ressources sur l'achat socialement responsable : un annuaire national des SIAE, la liste des plateformes régionales qui référence l'offre socialement responsable territoriale, les acteurs et outils clés, les principaux leviers pour agir, des témoignages d'acheteurs et des ressources.

[1] Pour aller plus loin, voir le Mode d'Emploi « Les achats socialement responsables », Avise 2015

Des collectivités engagées pour une commande publique responsable

De nombreuses collectivités, comme les **communautés d'agglomération de Cergy et Argenteuil**, organisent des conventions d'affaires, souvent avec le soutien des CRESS, permettant ainsi les rencontres entre donneurs d'ordres et structures de l'ESS.

Grenoble-Alpes Métropole joue le rôle de facilitateur sur l'ensemble de son territoire. À travers ses chargés de mission Insertion, la métropole anime un réseau de donneurs d'ordres sur le territoire, organise des réunions de sensibilisation auprès des communes et analyse les marchés susceptibles de faire l'objet d'un marché réservé. La métropole travaille aussi au développement de l'accès des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) à la commande publique à travers l'allotissement et la réservation de lots, la diversification des secteurs d'activité sur lesquels portent les marchés réservés et la systématisation de la demande auprès des SIAE de devis en marchés à procédure adaptée. Grenoble-Alpes Métropole organise également des assises de la commande publique depuis 2 ans.

À **Saint-Etienne Métropole**, la direction économique et la direction des achats ont développé une plateforme en ligne (sur le site de la métropole) pour que les entreprises se référencent, en précisant si elles sont inscrites dans l'ESS et si elles ont l'agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS). La métropole organise également des temps de formation (via le fonds de professionnalisation) à destination des acteurs de l'ESS pour les former aux démarches à mener pour répondre à un marché, des rencontres d'affaires et des visites de structures en lien avec la CRESS (ESSpresso, conférences économiques, etc.).

L'Eurométropole de Strasbourg s'appuie dans le cadre de sa commande publique sur un SIEG pour la récupération des textiles linge et chaussures, avec des obligations de service public (OSP) portant sur la technique, mais aussi l'environnement, le social et les partenariats innovants.

À la **Communauté d'agglomération du Pays de Grasse**, l'achat responsable est un levier d'action au service de la politique de soutien à l'ESS. La collectivité est très outillée et structurée sur ce sujet depuis longtemps, avec notamment un facilitateur de clauses. En 2014, elle a accueilli la 1^{re} édition du salon des achats responsables So Eko, co-organisée avec la CRESS Sud, et obtenu le Trophée national des achats responsables. La collectivité a pris le parti de mobiliser d'autres acheteurs, compte tenu de son volume direct d'achats relativement faible. Une plateforme de promotion des achats responsables a été créée et rassemble des vidéos de sensibilisation aux idées reçues, des informations sur les marchés infructueux, des exemples de recours et un annuaire qui recense les acteurs ESS du territoire.

Le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables

Depuis la loi sur l'ESS de 2014, les collectivités locales dont le montant des achats publics est supérieur à 100 millions d'euros hors taxes par an (moins de 200 collectivités concernées) ont l'obligation d'adopter un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).[1] Seules 20 % des collectivités en ayant l'obligation ont adopté un SPASER au 31 décembre 2020 selon l'analyse du RTES. **Pourtant le SPASER peut être un outil structurant pour une commande publique responsable.** Tel que défini par la loi, le SPASER « détermine les objectifs de passation de marchés publics comportant des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés, ou défavorisés, et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire. »

La loi Climat et Résilience prévoit que les SPASER soient rendus publics sur les sites internet des acheteurs concernés et qu'ils présentent des indicateurs précis sur le pourcentage des achats socialement et écologiquement responsables et des objectifs ciblés afin d'évaluer leur progression.

Grenoble a adopté un SPASER en 2014, Paris en 2015, Lyon, Bordeaux Métropole. Nice et Métropole Nice Côte d'Azur ont adopté un SPASER en 2016, tandis que Bordeaux, Nantes et Nantes Métropole l'ont adopté en 2017, Rennes et Rennes Métropole, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg en 2018 (alimenté par le Conseil de l'ESS, instance de dialogue et de co-construction sur l'ESS) la Métropole européenne de Lille en 2019 et Besançon et le Grand Besançon en 2021.[2]

En janvier 2021, le conseil municipal de **Besançon** a adopté son SPASER, également valable pour le centre communal d'action sociale (CCAS) et la métropole du Grand Besançon, pour faire évoluer les pratiques des marchés bisontins dans trois directions. La première concerne la transition écologique et l'impact des achats sur l'environnement et sur la santé (diminution des déchets, matériaux biosourcés, etc.). Besançon est l'une des premières collectivités à inclure des clauses sur la condition animale, notamment dans les marchés de denrées alimentaires ou d'entretien. Le second axe veut favoriser la commande publique éthique, inclusive et socialement responsable, afin de lutter contre les discriminations, en développant les marchés de réinsertion professionnelle ou les marchés réservés. Le dernier axe cherche à faciliter l'accès des marchés au tissu économique local.

[1] Article L. 2111-3 du code de la commande publique

[2] Pour aller plus loin : l'état des lieux sur les SPASER, RTES 2020 et le point de repère ESS du RTES sur les SPASER

ZOOM SUR

Le SPASER de la Métropole européenne de Lille

La démarche de mobilisation des acteurs de l'ESS de la MEL

À la Métropole européenne de Lille (MEL), les achats publics atteignent un montant de 400 millions d'euros par an. La collectivité était donc tenue d'adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables. Le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER), adopté en décembre 2018, a également été l'opportunité de structurer la politique d'achat de la MEL.

Coordonné par les directions Achat et Commande publique, l'élaboration du SPASER s'est voulue exemplaire et co-construite avec les parties prenantes internes à la collectivité et les partenaires externes (Maison de l'emploi, Union régionale de l'insertion par l'activité économique, APES, la chambre régionale de l'ESS, chambre de commerce et d'industrie, chambres de métiers et de l'artisanat, fédérations professionnelles, etc.). Au-delà d'un benchmark auprès d'une dizaine de collectivités, un séminaire et quatre ateliers thématiques ont été organisés (insertion, handicap, ESS et IAE et achats écologiques) ainsi qu'une consultation en ligne sur la plateforme de participation citoyenne.

Des objectifs ambitieux

Le SPASER de la MEL se donne comme objectif de structurer une politique d'achat en faveur du développement local et en lien étroit avec les structures de l'ESS. Sont ainsi visés à horizon fin 2021 : le doublement des heures d'insertion sociale à 300 000 heures par an, l'intégration d'une clause sociale dans 25 % des marchés attribués, le doublement des efforts en faveur de l'insertion des personnes handicapées, l'étude systématique de l'intégration de clauses environnementales, etc.

L'un des piliers du SPASER de la MEL est la construction d'un écosystème vertueux. C'est en ce sens que Marc Godefroy, conseiller métropolitain délégué à l'ESS de 2014 à 2020, a souhaité co-construire avec le réseau des acteurs de l'ESS sur la métropole, l'APES, la rencontre Osez l'ESS, avec l'ambition de favoriser l'interconnaissance entre acheteurs de la métropole, élu.es et structures de l'ESS, en sensibilisant les acheteurs publics à la place de l'ESS dans leurs achats, mais aussi

en sensibilisant les acteurs de l'ESS à la commande publique. La rencontre a réuni plus de 150 participants le 26 novembre 2019, autour des freins et leviers d'une commande publique plus durable, des présentations d'acheteurs publics ayant exprimé des besoins susceptibles d'être portés par des structures de l'ESS, puis des ateliers thématiques : alimentation, mobilité, logement, cadre de vie et gestion des déchets. Suite à cette rencontre, le réseau Osons, qui fédère acteurs locaux et acheteurs publics du territoire, s'est créé. Il se donne pour feuille de route de partir des attentes et besoins concrets locaux pour co-construire des solutions innovantes afin de répondre aux défis de la transition écologique et solidaire.

**Le SPASER de la MEL se donne comme
objectif de structurer une politique d'achat
en faveur du développement local
et en lien étroit avec les structures de l'ESS.**

ZOOM SUR

Plateforme Métropolitaine Clauses Sociales à Montpellier Méditerranée Métropole

Montpellier Méditerranée Métropole a créé la Plateforme Collaborative Métropolitaine Clause Sociales pour encourager les donneurs d'ordres intervenant sur son territoire à utiliser la commande publique comme levier d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi, selon des critères d'éligibilité précis.

Conçue comme un outil de gestion simple et efficace à l'adresse de tous les donneurs d'ordres du territoire voulant s'engager pour développer une commande publique responsable, la plateforme facilite l'utilisation des clauses sociales grâce à l'adhésion et la mise en relation des donneurs d'ordres ainsi que des partenaires de l'insertion et de l'emploi.

De la volonté politique à l'innovation sociale : un changement de paradigme

Pour cette conduite du changement de paradigme, il a fallu prendre conscience du territoire, sensibiliser les différents acteurs, expérimenter le dispositif, partager les pratiques et rendre compte des résultats. Ce passage à l'acte n'a pu être possible que grâce à la mise en place de la plateforme qui propose une offre de services publics « clef en main ». Tout le processus est livré lors de l'engagement des donneurs d'ordres du départ jusqu'au bilan par opération. L'obligation d'exécution de ces clauses grâce à la commande publique a permis d'ancrer cette pratique en la sécurisant juridiquement.

Un point de bascule dans le changement de conduite semble advenir en 2021, la clause sociale étant aujourd'hui très largement acceptée par les différents acteurs (donneurs d'ordres, entreprises et partenaires). La sensibilisation des entreprises ne porte plus uniquement sur la levée des freins liés à l'insertion de clauses dans leurs marchés, mais également sur le champ des possibles qu'offre

la commande publique. La pratique des facilitateurs de la clause sociale a donc muté : au-delà de convaincre les entreprises que la réponse à des appels d'offres n'impacte pas leur prix, les facilitateurs œuvrent à proposer une offre de services sur-mesure qui se veut plus qualitative et diversifiée. En 2021, des clauses sociales ont été intégrées au sein de marchés de prestations intellectuelles, de marchés réservés en faveur des travailleurs handicapés et des travailleurs défavorisés, etc. La diversification s'est également développée sur des secteurs d'activité hors BTP, par exemple.

Chaque année, pour les entreprises et pour les bénéficiaires, des effets positifs non envisagés sont observés : il y a notamment un effet d'aubaine lorsque des bénéficiaires en insertion entrent en contact avec des entreprises en recherche de personnel sur des métiers en tension. Les résultats montrent également que le nombre de clauses sociales augmente dans le secteur de la formation du fait de la sensibilisation de certaines entreprises à l'opportunité de qualifier ces personnes pour ensuite les embaucher tout en répondant à leurs obligations d'exécution de la clause sociale. Fort de cet outil, la Métropole souhaite aller plus loin et a pour objectif d'élaborer un SPASER afin d'intégrer dans sa commande publique des objectifs de développement durable.

● **Projet Achats et Quartiers**

En 2019, Montpellier Méditerranée Métropole et Bpifrance ont lancé un appel à projets visant à soutenir la création d'emplois et l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Dans ce cadre, l'association Alife Conseil, en partenariat avec l'Agence Adiva, a été retenue pour le dispositif Achats & Quartiers permettant de faciliter les relations d'affaires entre les entreprises de QPV et de grands groupes.

L'association travaille également en partenariat avec Face Hérault pour constituer et présenter un annuaire de ces entreprises installées en QPV aux différents acheteurs du territoire. Un premier contrat a été signé entre Bouygues Energies et Service et WEEN KORP, une entreprise des quartiers, pour des commandes de fourniture de vêtements en coton bio ou recyclé pour les polaires (près de 20 K euros).

● **Organisation du Coventis Club sur les achats engagés**

La CRESS coorganise avec la métropole, l'événement « Coventis Club B To B » sur la thématique des achats engagés pour que des acheteurs du territoire (entreprises ESS et hors ESS, donneurs d'ordre publics) et des entreprises pourvoyeuses de produits et services se rencontrent dans le cadre de rendez-vous d'affaires. En 2021, cet événement s'inscrit dans un contexte de crise économique dans lequel des entreprises fragilisées, notamment les SIAE, sont en recherche de nouveaux contrats. Certains acheteurs du territoire sont intéressés pour diversifier leurs achats mais aussi développer plus de liens avec les acteurs économiques du territoire.

L'outil MatchMaking proposé par la CRESS met à disposition un catalogue en ligne qui permet aux entreprises de l'ESS (SIAE, entreprises adaptées, entreprises des QPV) de présenter leurs activités et leurs offres de produits et services.

CHAMP D'ACTION #7

Animation de la dynamique locale et sensibilisation à l'ESS et l'innovation sociale

L'acteur public, co-animateur d'une dynamique locale

Il n'est pas d'économie sociale et solidaire sans logique participative et dynamique de co-construction et de coopération. La mise en réseau des acteurs, afin de favoriser les synergies et coopérations, et l'animation de la dynamique locale sont essentielles pour permettre le changement d'échelle de l'ESS et la maximisation de son impact. Par ailleurs, l'ESS et l'innovation sociale souffrent parfois d'un manque de visibilité : les démarches de sensibilisation et d'acculturation sont alors nécessaires pour permettre à chacun de s'approprier les enjeux de celles-ci et de s'engager en faveur de leur développement.

Compte tenu de leurs liens avec les autres collectivités territoriales, les entreprises locales, les têtes de réseaux nationales, les acteurs universitaires et les citoyens du territoire, les collectivités locales ont un rôle important à jouer dans l'animation d'une dynamique entre les acteurs, favorable à l'émergence de projets d'ESS et à la pérennisation de partenariats innovants.

Pour assurer ce rôle d'animation, les acteurs publics disposent d'une large palette d'actions qu'ils peuvent déployer afin de soutenir et donner de la visibilité aux initiatives, aux dynamiques locales et aux outils disponibles : organiser des événements (festivals, conférences, concours dédiés à l'ESS), animer des labels ESS ou innovation sociale, mettre en place des espaces de concertation, etc.

L'organisation d'événements de sensibilisation

De nombreuses collectivités profitent par exemple du Mois de l'ESS, en novembre, pour organiser ou soutenir des événements locaux (conférences, forums, fêtes de sensibilisation, formations, etc.). C'est le cas de la **Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées** qui contribue chaque année au mois de l'ESS en lançant plusieurs appels à manifestations d'intérêt.

Le Mois de l'ESS est un rendez-vous thématique annuel porté par les CRESS, qui animent le projet et mobilisent les acteurs

(nationaux, régionaux et locaux), recensent les diverses manifestations programmées, assurent la communication et la médiatisation nationale et locale, etc.

Les actions de sensibilisation à l'ESS auprès des professionnels

Chaque année depuis 2014, **Villeurbanne** organise les Rencontres de l'économie sociale et solidaire, temps d'échange et d'ateliers autour des leviers d'action que chacun peut mobiliser pour soutenir le développement de l'ESS sur son territoire.

La **Métropole de Brest** participe au soutien du tissu économique social et solidaire de son territoire à travers l'organisation de deux événements phares : un forum annuel de la création et de la reprise d'entreprises, organisé en coopération avec les chambres consulaires et les acteurs de l'accompagnement de l'ESS (CAE Chrysalide, URSCOP, Bretagne Active, ADIE, etc.), les rencontres annuelles du financement participatif, qui rassemblent les plateformes de financement participatif et des porteurs de projet,

pour favoriser les retours d'expérience et la mise en relation des acteurs.

Autre exemple, **Grenoble-Alpes Métropole** travaille sur la structuration des démarches de sensibilisation à l'entrepreneuriat social des acteurs économiques de son territoire, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble et la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Isère. La collectivité cherche à développer des outils à destination des porteurs de projet pour les former davantage à l'ESS et les aider à choisir la forme juridique la plus appropriée à leur projet.

Il n'est pas d'économie sociale et solidaire sans logique participative et dynamique de co-construction et de coopération.

ZOOM SUR

Les monnaies locales complémentaires, outils d'animation locale et de soutien à l'économie de proximité

Des moyens de paiement alternatifs reconnus par la loi

La loi du 31 juillet 2014 a permis de garantir un cadre légal à la création de monnaies locales en France. Inscrits dans le Code monétaire et Financier, les titres des monnaies locales complémentaires sont reconnus comme moyens de paiement légaux, lorsqu'ils sont émis et gérés par des entreprises de l'ESS. Si l'Eusko, monnaie locale lancée en 2013 au Pays Basque, est la plus importante en Europe aujourd'hui, on compte 82 monnaies locales complémentaires (MLC) ancrées sur leur territoire et utilisées par plus de 40 000 particuliers en France.

Une innovation monétaire et sociale au service des territoires

Les MLC sont de plus en plus reconnues comme des outils au service du développement des territoires, permettant notamment de renforcer l'identité locale et de relocaliser les transactions et activités économiques. Véritable moyen pour les citoyens de se réappropriier la monnaie, les MLC peuvent jouer un rôle majeur dans la promotion d'une économie responsable et solidaire. On peut souligner le rôle des MLC pour accélérer les transitions sociétales et environnementales, via la dynamisation des économies locales et

l'appui au développement des circuits courts. Le **Grand Avignon** a par exemple expérimenté un bonus à la conversion, en finançant un bonus de 20 % lors du change d'euros en monnaie locale, « la Roue » (10 euros = 12 Roues). Pour chaque Roue en circulation sur le territoire, un euro est versé sur un fonds de garantie à la NEF ou au Crédit Municipal, deux banques éthiques et solidaires, et permet de financer des projets d'utilité sociale locaux.

Véritable moyen pour les citoyens de se réappropriier la monnaie, les MLC peuvent jouer un rôle majeur dans la prise de conscience collective de la possibilité de faire exister une économie responsable et solidaire

ZOOM SUR

Les monnaies locales complémentaires, outils d'animation locale et de soutien à l'économie de proximité (suite)

De multiples modalités de soutien des collectivités

Les projets de monnaies locales complémentaires sont souvent portés par des collectifs de citoyens et acteurs associatifs et les modalités de soutien des collectivités sont multiples. Dans son étude^[1] réalisée en 2021 et visant à rendre compte de l'utilité sociale des monnaies locales et de leur contribution au développement durable des territoires, le Mouvement Sol a identifié plusieurs modalités de soutien au MLC pour les collectivités, telles que :

1. Adhérer à l'association de la MLC

pour lui apporter un soutien économique pérenne mais aussi un soutien symbolique voire, pour certains territoires, une forme de légitimité. Cela permet également à la collectivité de participer activement à la gestion démocratique de la monnaie, au même titre que les autres parties prenantes.

2. Mobiliser ses canaux de communication institutionnelle

pour promouvoir les MLC et faciliter les mises en relations et la mobilisation des différents acteurs du territoire (publics, privés, citoyens, etc.) pour donner de la visibilité au projet.

Exemple : La ville de Lille et la Métropole européenne de Lille ont toutes deux inscrit la création d'une MLC dans leurs plans de développement de l'ESS. Une étude d'opportunité portée par la MEL et par Acteurs pour une Économie Solidaire (APES), en 2018, a permis de confirmer l'intérêt partagé par les citoyens, entreprises, collectivités et autres acteurs

économiques du territoire pour ce projet. Un comité partenarial composé de collectifs de citoyens, des villes de Lille, Villeneuve d'Ascq et de la Métropole de Lille, des organismes consulaires et du monde patronal (CCI et CMA, Medef, Centre des Jeunes Dirigeants, le réseau Alliances, l'APES) assure le suivi de ces travaux menés par l'association Monnaies Locales sur la métropole lilloise, créée pour déployer et gérer cette MLC.

3. Former les élu.es et agents aux enjeux des MLC, pour favoriser une meilleure compréhension des MLC et encourager l'innovation et l'expérimentation de nouvelles formes d'articulations entre MLC et politiques publiques.

Exemple : Adhérente de l'association la Gonette, monnaie locale complémentaire, la Métropole de Lyon a délibéré en avril 2021 pour ouvrir la possibilité aux élus de la métropole de percevoir tout ou partie de leurs indemnités en Gonette, à l'instar des élus de la ville de Villeurbanne, également adhérente de l'association. Lancée en 2015, la Gonette compte aujourd'hui plus de 1 000 utilisateurs et peut s'utiliser dans plus de 300 commerces de l'agglomération lyonnaise.

4. Mettre en place des appels à projets dédiés afin de mobiliser la monnaie locale en réponse à des besoins identifiés sur le territoire (transition énergétique, accessibilité alimentaire, etc.) et impulser la création d'un collectif porteur d'une nouvelle MLC s'il n'y en a pas encore sur le territoire.

Exemple : Suite au financement de l'étude de faisabilité sur les conditions de mise en œuvre d'une monnaie locale et solidaire sur le territoire, via un appel à projets ESS, la Communauté d'agglomération Grand Angoulême a attribué une subvention de fonctionnement à l'association Poivre MLC pour lancer et développer la monnaie locale « la Bulle », implantée sur le territoire charentais depuis 2019.

5. Mettre en place un fonds de dotation dédié pour apporter un soutien à l'amorçage et au développement du projet.

6. Payer des services et dépenses publiques en monnaie locale

Exemple : au Pays basque, près de 50 collectivités acceptent les paiements en Eusko dans au moins un de leurs services publics, ce qui facilite notamment la circulation de la monnaie et renforce son impact local.

[1] MOUVEMENT SOL, Monnaies locales : monnaies d'intérêt général. Étude sur l'utilité sociale des monnaies locales complémentaires, Avril 2021 [consultable sur <https://sol-monnaies-locales.org/l-impact-social>]

Champs d'action

Leviers d'actions des métropoles, agglomérations et grandes villes

Appui à l'écosystème de l'accompagnement et du financement

- Mettre en visibilité les dispositifs d'accompagnement sur le territoire, et orienter les porteurs de projet.
- Financer les acteurs de l'accompagnement et du financement
- Impulser un dispositif d'accompagnement (incubateurs, générateurs, pépinières, accélérateur, etc.) et de financement
- Appuyer la coordination des acteurs de l'accompagnement et du financement
- Créer un parcours d'accompagnement intégré

Soutien direct aux structures de l'ESS

- Attribuer des aides économiques directes (subventions)
- Organiser des appels à projets et des prix pour stimuler la création et la consolidation de projets d'ESS
- Identifier les bonnes pratiques pour sécuriser l'activité des entreprises de l'ESS : proposer un accompagnement administratif, favoriser les conventions pluriannuelles d'objectifs, etc.

Soutien aux dynamiques de coopération territoriale (SCIC et PTCE)

- Encourager les démarches de décloisonnement, de mutualisation et de partenariats transversaux
- Soutenir l'émergence et la consolidation des PTCE
- Accompagner la création de SCIC et développer la prise de participation dans les SCIC
- Faire appel aux services proposés par la SCIC dans le cadre d'un marché public, d'une délégation de service public ou via le mandatement d'une SCIC pour un service d'intérêt économique général
- Définir une politique de soutien aux SCIC

Facilitation de l'accès au foncier et création de tiers-lieux

- Identifier les besoins fonciers des structures de l'ESS pour construire une politique d'appui et développer des outils adaptés
- Accompagner les structures dans leur recherche de locaux
- Mettre à disposition de structures de l'ESS des locaux gratuits ou à loyers modérés
- Porter et financer des lieux mutualisés
- Mettre en relation les acteurs du territoire pour faciliter les mutualisations de locaux ou les échanges de locaux
- Mettre en relation les acteurs de l'ESS et les opérateurs publics et privés de l'immobilier

Développement de la R&D sociale et de dynamiques collaboratives innovantes

- Ouvrir l'accès aux financements classiques de l'innovation à l'innovation sociale et accompagner les acteurs de l'innovation sociale pour qu'ils puissent les mobiliser
- Encourager les démarches convergentes et pluridisciplinaires qui associent les chercheurs, la société civile, les entreprises, les associations
- Favoriser l'échange de pratiques afin de générer des projets socialement innovants et diffuser les innovations sociales existantes
- Favoriser l'évaluation de l'impact social des projets développés, par du soutien à l'ingénierie d'accompagnement ou des financements dédiés
- Soutenir les acteurs de la recherche via un soutien financier, la co-organisation d'événements, etc.

Développement des achats socialement et écologiquement responsables

- Développer les clauses sociales et environnementales dans les marchés de la collectivité
- Favoriser l'accès des acteurs de l'ESS aux marchés publics (allotissements, marchés négociés, utilisation de labels, etc.)
- Réserver des marchés ou des lots à des entreprises de l'insertion par l'activité économique ou des entreprises adaptées
- Réserver des marchés ou des lots à des entreprises de l'ESS (marchés de service sociaux, culturel ou de santé)
- Soutenir le référencement des entreprises sociales et solidaires
- Encourager l'échange de bonnes pratiques entre collectivités sur le développement des achats responsables
- Mettre en place des outils facilitateurs (plateformes en ligne, démarche qualité des marchés d'insertion, etc.) pour améliorer la pertinence des marchés publics (adéquation entre l'offre et la demande)

Animation de la dynamique locale et sensibilisation à l'ESS et à l'innovation sociale

- Mettre en réseau des acteurs pour favoriser les coopérations
 - Se concerter régulièrement avec les acteurs sur leurs besoins et leur vision pour développer l'ESS
 - Créer et animer des espaces de dialogue et de co-construction de la politique publique et y intégrer les acteurs de l'ESS
 - Co-organiser des événements avec les acteurs de l'ESS et de l'innovation sociale pour sensibiliser les acteurs publics et privés, le grand public, etc.
 - Créer et animer des labels ESS et d'innovation sociale
 - Soutenir la création et le développement des projets de monnaie locale complémentaire
-

↓

FOCUS SUR
QUATRE
CHAMPS
D'ACTION
THÉMATIQUES

CHAMP D'ACTION #1

Économie circulaire

- L'ESS représente 35 % des structures de la filière du réemploi et de la réutilisation de biens ménagers ;
- 21 000 emplois ESS dans la filière du réemploi ;
- + 35 % de biens réemployés et réutilisés par les structures de l'ESS entre 2012 et 2015^[1].

ESS et économie circulaire

L'économie circulaire favorise la transformation des modes de production et de consommation vers plus de sobriété afin de préserver les ressources (matières premières primaires et ressources naturelles). **C'est un modèle économique qui comporte une diversité de dimensions et de logiques de production et de consommation, qui font écho au mode d'entreprendre de l'ESS** : approvisionnement local et durable, préservation et valorisation de ressources présentes sur un territoire, allongement de la durée de vie des biens, sensibilisation des consommateurs, développement des activités de réemploi, de réutilisation et recyclage, création d'emplois non-délocalisables, etc. Des acteurs historiques de l'ESS — telles les structures d'insertion, recycleries, ressourceries, etc. — montrent que les liens sont étroits entre ces deux économies.

La loi de 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite « loi AGEC »), comprend des dispositions importantes en matière de réemploi et de réutilisation : pourcentage imposé aux filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) et mise en place d'un fonds dédié pour les produits électriques et électroniques, meubles, textiles, articles de sport, de bricolage et de jardinage. Ce fonds sera intégralement fléché vers les acteurs de l'ESS suite à l'adoption de la loi Climat et résilience de 2021. Ces fonds entreront en vigueur en 2022.

Dans le cadre du Plan France Relance mis en place par le gouvernement pour faire face à l'épidémie de Covid-19, l'Ademe, agence de la transition écologique, renforce ses dispositifs existants et déploie de nouvelles modalités d'accompagnement des entreprises et des territoires. Elle propose, entre autres, un fonds d'investissement pour le réemploi, la réparation et la réutilisation, ou encore le recyclage et les activités de réduction des emballages plastiques : les entreprises de l'ESS sont éligibles de plein droit aux aides à l'investissement dans ces domaines.

Le nombre croissant d'élus de métropoles et grandes villes qui ont une délégation réunissant ESS et économie circulaire témoigne de ce lien renforcé : **Nantes Métropole, Lyon Métropole, Ville de Paris**, etc. **Tours Métropole**, quant à elle, associe les

directions déchets, développement urbain et commande publique à la co-construction de la future stratégie ESS de la métropole.

Leviers d'actions

La compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés est confiée aux intercommunalités, elles ont donc un rôle important à jouer pour prévenir la production de déchets à la source et les réduire, et permettre leur valorisation grâce à la circularité^[2].

Pour répondre aux défis liés à la forte interdépendance de l'économie avec le commerce au niveau mondial, particulièrement rendus visibles avec la crise sanitaire, les collectivités territoriales sont incitées à contribuer à la relocalisation et à la structuration de filières économiques locales. Elles disposent de nombreux autres leviers d'actions :

- des partenariats peuvent se développer avec les collectivités territoriales, leurs intercommunalités, et leurs syndicats mixtes de gestion des déchets, afin de faciliter l'accès pour les entreprises de l'ESS à certains gisements de matières jusque-là peu exploitées (la loi AGEC de 2020 instaure des conventions dédiées avec les déchetteries) ;
- soutenir et faciliter des réponses en consortium à des marchés publics ;
- favoriser la mise en lien entre acteurs de l'ESS et éco-organismes pour organiser la mise en place des fonds pour la réparation, et pour le réemploi et la réutilisation.

Avoir recours aux nouveaux outils collaboratifs qui se mettent en place, tel **Carteco**^[3], qui référence les structures de l'ESS impliquées dans le domaine de l'économie circulaire, en particulier sur les activités de prévention et de gestion des déchets.

[1] Source : ATLAS commenté de l'économie sociale et solidaire, Observatoire national de l'ESS — ESS France, 2020

[2] Voir la définition donnée par l'Article L 110-1-1 du code de l'Environnement.

[3] <https://carteco-ess.org>

ZOOM SUR

La structuration de filières d'économie circulaire au niveau local par la Ville de Paris, en coopération avec les acteurs de l'ESS

La Ville de Paris développe une approche par filière construite au croisement des enjeux de l'économie circulaire et de l'ESS. Portée notamment par l'adjoint en charge de l'ESS, de l'économie circulaire et de la contribution à la stratégie zéro déchet, la Ville de Paris s'est lancée dans la structuration de cinq filières de réemploi en lien avec les acteurs de l'ESS concernant :

- le textile ;
- les alternatives au plastique à usage unique (consigne pour réemploi et développement du vrac) ;
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ;
- l'ameublement et le bâtiment ;
- la logistique urbaine (« le dernier kilomètre »).

Pour ce faire, des comités sont mis en place, afin de mener une réflexion sur l'ensemble de la chaîne de valeur pour chaque filière, d'identifier les besoins et de dresser une cartographie de l'ensemble des acteurs de l'ESS existants. L'objectif est d'accompagner ces derniers sur chacun de ces secteurs, avec l'appui des financements accessibles du plan France Relance, notamment via l'Ademe.

Dans un second temps, sont réunis les acteurs privés hors ESS et du secteur bancaire, afin de diversifier les sources de financement et d'établir, par exemple, des joint-venture sociales **permettant notamment une collaboration entre associations et entreprises à travers la création d'une filiale détenue en commun.**

C'est le cas du magasin-atelier de réparation d'appareils électroménagers

« RepareSeb », créé en 2021 dans le 18^e arrondissement de Paris et porté à la fois par le groupe SEB, spécialiste de l'électroménager, et le groupe ARES, acteur de l'insertion par l'activité économique.

Par ailleurs, les SCIC sont des outils efficaces pour la structuration de ces filières économiques circulaires : à Paris, un certain nombre d'acteurs de l'ESS prévoient de faire évoluer leur modèle en ce sens, notamment dans le secteur du bâtiment, et la Ville de Paris prévoit d'intégrer le capital de certaines d'entre elles.

La coordination des travaux est effectuée par le Bureau des économies circulaires et solidaires à la Ville de Paris, qui établira une feuille de route opérationnelle filière par filière.

Des comités sont mis en place, afin de mener une réflexion sur l'ensemble de la chaîne de valeur pour chaque filière, d'identifier les besoins et de dresser une cartographie de l'ensemble des acteurs de l'ESS existants.

ZOOM SUR

La mise en place de pôles de réemploi dans les déchetteries avec des acteurs de l'ESS par Orléans Métropole

Suite à un travail de diagnostic et de caractérisation des déchets, Orléans Métropole a souhaité expérimenter et développer l'installation de pôles de réemploi sur plusieurs de ses déchetteries à travers un marché public. Un groupement de six structures de l'ESS et de l'insertion a été retenu. Il réunit quatre associations spécialisées dans le réemploi d'objets (Envie, Emmaüs, La Ressource AAA et 1 — Terre-Actions) et deux régies de quartier (Aabraysie Développement et Respire). Le marché couvre notamment les permanences assurées sur le site par les agents valoristes du groupement, ainsi que la manutention et le transport des objets entre les déchetteries et les ateliers partenaires.

L'intérêt du projet est notamment d'utiliser le maillage existant de déchetteries pour participer de manière active, via la dynamique vertueuse du réemploi, à la prévention de la production de déchets

sur le territoire. Il s'agit de limiter l'impact des habitants et de la ville sur les ressources et de répondre à une demande grandissante des habitants, tout en développant l'emploi et l'insertion. En 2020, en dépit de la crise sanitaire, **122 tonnes d'objets** ont été pris en charge, **66 % des objets reçus ont été dirigés vers le réemploi** (via la revente en boutique ou le don solidaire), **34 % de ces objets ont été orientés vers les filières de recyclage** (électroménager, notamment) et **2 % de ces objets ont été renvoyés en déchetterie.**

L'intérêt du projet est notamment d'utiliser le maillage existant de déchetteries pour participer de manière active, via la dynamique vertueuse du réemploi, à la prévention de la production de déchets sur le territoire.

CHAMP D'ACTION #2

Alimentation durable

Rarement un sujet comme celui de l'alimentation durable se sera imposé avec autant de force en quelques années, que ce soit au sein des acteurs publics, des acteurs économiques ou des citoyens. L'alimentation durable est un sujet fortement mobilisateur pour les citoyens, avec une plus grande prise en compte de la qualité, du lien santé-environnement, de la juste rémunération des producteurs, de l'impact carbone, etc. Les enjeux sont également majeurs pour les collectivités et les intercommunalités : coopération territoriale entre acteurs urbains, périurbains et ruraux, démocratie alimentaire locale, co-construction du système alimentaire et relocalisation d'activités économiques locales.

Dès 2018, 75 grandes villes et agglomérations ont signé la déclaration de France urbaine « Pour une Transition en faveur d'une alimentation durable, responsable et solidaire », actant leurs engagements, tant au niveau local qu'à l'international, pour favoriser l'émergence de systèmes alimentaires plus territorialisés.^[1] L'intérêt pour le secteur est grandissant et renforcé par la crise sanitaire liée à la Covid-19, qui a favorisé la mise en relation directe entre producteurs et consommateurs et participé à accélérer le développement de circuits courts locaux. La crise a également mis en évidence à la fois la prégnance de la précarité alimentaire, le rôle essentiel des associations d'aide alimentaire dans le maintien du lien social et la nécessité de sécuriser l'approvisionnement, avec des réflexions qui ont émergé sur la souveraineté alimentaire ou encore la résilience alimentaire.

L'ESS est historiquement engagée sur le sujet — des premières boulangeries coopératives au milieu du XIXe siècle pour permettre l'accès à un pain de qualité pour les ouvriers au réseau Biocoop et au développement des circuits courts solidaires aujourd'hui. Elle est un partenaire important des collectivités, que ce soit pour l'accès du plus grand nombre à une alimentation de qualité, le développement d'une agriculture de proximité, y compris urbaine, ou encore la transformation locale des produits, qui l'associe à de nombreux projets alimentaires territoriaux (PAT).^[2]

L'alimentation durable est un sujet fortement mobilisateur pour les citoyens, avec une plus grande prise en compte de la qualité, du lien santé-environnement, de la juste rémunération des producteurs, de l'impact carbone...

[1] <https://franceurbaine.org/publications/pour-une-transition-en-faveur-dune-alimentation-durable-responsable-et-solidaire>

[2] Instaurés par la loi n° 2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les PAT sont en cours de généralisation.

ZOOM SUR

Ville de Stains — Plaine commune : La Ferme des Possibles, un partenariat interterritorial sous forme de coopérative

Novaedia est une SCIC qui regroupe cinq collèges représentant les associations fondatrices, les salariés associés, les entreprises et associations locales, les collectivités et les habitants. En portant le projet de la Ferme des Possibles à Stains, en partenariat avec l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) Pleyel, Novaedia souhaite participer à la **construction de solutions collectives territorialisées afin de répondre aux urgences sociales et écologiques**. C'est là un exemple de coopération territoriale : la Ville de Stains, l'établissement public

territorial Plaine commune et le conseil départemental de Seine-Saint-Denis font partie du collège des collectivités de la coopérative et se rassemblent autour du projet de boucle alimentaire locale, biologique et solidaire. À noter que la coopérative est également accompagnée par le Conseil régional d'Île-de-France.

Le projet se concentre sur trois axes principaux :

- l'accès à une alimentation saine : cultiver des fruits et légumes biologiques

et favoriser la vente directe et de proximité ;

- la formation et l'emploi : revaloriser le travail de la terre en faisant travailler des jeunes apprentis et des personnes handicapées ;
- la sensibilisation au développement durable : sensibiliser les jeunes grâce à la création d'un espace pédagogique et des partenariats avec les écoles, collèges et lycées de la ville.

ZOOM SUR

Montpellier Méditerranée Métropole : L'Archipel de « fermes ressources »



Montpellier Méditerranée Métropole poursuit l'ambition de garantir à ses habitants une alimentation durable, solidaire et vertueuse et de construire un système agroécologique nourricier répondant aux enjeux de transition écologique et alimentaire. Au-delà de la préservation des terres, il s'agit de consolider le potentiel productif de la ferme métropolitaine, de renforcer l'autonomie alimentaire par une intensification écologique de la production primaire, de développer l'emploi agricole associé tout en garantissant les revenus et de développer l'innovation agroécologique. Pour atteindre ces objectifs, la métropole peut s'appuyer sur le patrimoine agricole existant, notamment sur les mas et leurs domaines à la fois indépendants et complémentaires, dont une dizaine a d'ores et déjà été identifiée

pour devenir des tiers-lieux agricoles et alimentaires. **En accompagnant leur mise en œuvre opérationnelle et leur mise en réseau, la métropole constitue sur son territoire un archipel de « fermes ressources », accélérant ainsi sa transition agroécologique.**

Supports d'activités de production agroécologiques et alimentaires mais remplissant aussi d'autres fonctions (économiques, pédagogiques, d'accueil, de lien social...), ces projets ont vocation à constituer des outils de médiation, d'échange de savoirs et de pratiques, de recherche et de sensibilisation, tant pour le grand public que pour les acteurs professionnels de la transition agroécologique et alimentaire. L'objectif est de favoriser le déploiement de formes

variées de pratiques agricoles, professionnelles ou non, notamment dans les lisières urbaines : jardins partagés, jardins familiaux, ateliers pédagogiques de sensibilisation à l'environnement ou à la lutte contre le gaspillage alimentaire, agritourisme, etc.

Isabelle TOUZARD, vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, déléguée à la Transition écologique et solidaire, Biodiversité, Énergie, Agroécologie et alimentation — **« Véritable levier de valorisation des fonctions productives et éducatives, l'Archipel des fermes ressources jouera un rôle essentiel en matière de résilience des zones urbaines, en favorisant l'accélération de la transition agroécologique du territoire. »**

CHAMP D'ACTION #3

Habitat durable

L'habitat durable consiste à mettre en application le droit pour tous à un logement décent et sain, tout en s'attachant à améliorer la performance énergétique et environnementale des bâtiments. Trois piliers sous-tendent ainsi l'habitat durable : social, environnemental et économique.

Une des formes de l'habitat durable est l'habitat participatif. En 2010, a été créé le Réseau national des collectivités pour l'habitat participatif (RNCHP). Réunissant une trentaine de communes, intercommunalités, départements et régions, ce réseau a pour objectif de faire de l'habitat participatif une composante des politiques publiques, mais aussi de mutualiser et échanger sur les expériences de chacun. Le RNCHP, qui a été doté d'un véritable statut juridique par la loi ALUR du 24 mars 2014, s'attache à travailler sur quatre enjeux principaux :

- le droit au logement pour tous ;
- la manière de construire et fabriquer la ville ;
- l'ESS, dans son insertion entre logement public et promotion immobilière privée ;
- la citoyenneté, dans la capacité d'habitants de mener collectivement un projet pour vivre ensemble dans la ville.

Principalement portées par les habitants quelques années auparavant, **les initiatives émanent, aujourd'hui, des villes et de leurs agglomérations qui cherchent à faciliter l'accès au foncier en réservant des terrains pour de tels projets**. Les initiatives peuvent également provenir d'organismes fonciers solidaires, tels les Coop' HLM, qui constituent des groupes de futurs accédants et les accompagnent jusqu'à la réalisation d'un habitat de qualité pour un coût considéré « juste ». On voit également émerger des promoteurs citoyens qui se spécialisent dans le domaine, comme Habitat et Partage. Nombre de ces acteurs sont issus de l'ESS.

La dimension environnementale concerne principalement la conception et la réhabilitation des bâtiments (écoconception,

matériaux biosourcés, réemploi de matériaux issus de démolition), mais aussi l'efficacité énergétique. Sur ce volet, les acteurs de l'ESS sont également particulièrement pertinents, grâce à leur capacité d'innovation sociale et à leurs solutions pour rendre accessible au plus grand nombre un logement confortable, écologique, sain et économe en énergie. Les sociétés coopératives et participatives (SCOP) du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) progressent en nombre, en lien avec

la dynamique de structuration de nouvelles filières économiques au niveau local et de boucles locales circulaires du BTP, notamment concernant l'approvisionnement pour le réemploi de matériaux. Dans ce contexte, certaines collectivités (et leurs groupements) accompagnent ces acteurs via la mise en place de plateformes ou de matériauthèques.

Trois piliers sous-tendent ainsi l'habitat durable : social, environnemental et économique.

Une autre déclinaison de la dimension environnementale de l'habitat durable est celle de l'autoconsommation et des énergies citoyennes renouvelables. En 2018, la Caisse des Dépôts, le Crédit Coopératif et l'Ircantec, en partenariat avec l'Ademe et Énergie partagée, créent l'outil de financement « EnRciT », afin de soutenir le développement des projets d'énergies renouvelables portés par des citoyens et des collectivités dans les territoires. Par ailleurs, la législation européenne a établi les notions de « communautés d'énergie renouvelable – CER - » (directive 2018/2001) et de « communautés énergétiques citoyennes – CEC - » (directive 2019/944), facilitant l'entrée des citoyens dans les projets d'énergie. Alors que les CER ne visent qu'à produire, consommer, stocker et vendre des énergies renouvelables, les CEC intègrent des missions telles que la fourniture de services énergétiques, de services de recharge pour les véhicules électriques, etc. La transposition de ces directives dans le droit français est actuellement en cours par voie d'ordonnance.

ZOOM SUR

Est Ensemble et le foncier solidaire

Afin de diversifier l'offre sur le territoire, l'établissement public territorial Est Ensemble envisage la création d'un office foncier solidaire visant à développer largement des baux réels solidaires sur les 9 villes du territoire. L'objectif est de faciliter l'accès à la propriété des ménages (sous conditions de revenus), à des coûts inférieurs de 30 % à 40 % par rapport à ceux du marché.

Par le biais du bail réel solidaire (BRS), une dissociation du bâti et du foncier s'opère. Alors que les acquéreurs deviennent propriétaires des murs, l'intercommunalité, à travers l'office foncier territorial, reste détentrice du terrain et cède son occupation en contrepartie d'une redevance mensuelle maximale de trois euros par mètre carré. **Ce mécanisme permettra ainsi de garantir l'accessibilité du bien sur le long terme et de lutter contre la spéculation immobilière.** La réalisation des opérations en BRS sera confiée à l'office public de l'habitat (OPH) territorial qui est lui aussi en cours de préfiguration

et réunira les OPH de Bagnolet, Bobigny, Bondy et Montreuil.

Est Ensemble espère ainsi déployer ce produit sur toutes les communes, au terme d'une étude de préfiguration. Actuellement en cours, celle-ci devrait permettre au conseil de territoire de statuer sur le projet d'ici à l'automne 2021.

**L'objectif est de faciliter
l'accès à la propriété des ménages
(sous conditions de revenus),
à des coûts inférieurs de 30 % à 40 %
par rapport à ceux du marché.**

LES ORGANISMES FONCIERS SOLIDAIRES

Créé par la loi « ALUR » de 2014, l'organisme de foncier solidaire (OFS) est un nouvel acteur foncier, destiné à favoriser l'accession sociale. Inspirés du modèle des Community Land Trust anglo-saxons, ils visent notamment à offrir une alternative à la propriété privée du sol et à réguler l'inflation des prix de l'immobilier à travers une dissociation entre le foncier, propriété de l'OFS, et le bâti, détenu par le ménage. Aujourd'hui, plus de 64 structures sont agréées « OFS » par l'Etat et permettent l'accès à un logement à un coût abordable dans des conditions privilégiées et accompagnées. Ces structures sont regroupées au sein d'un réseau, Foncier Solidaire France, dont l'objectif est de promouvoir et de faciliter l'accès par tous au foncier solidaire.

ZOOM SUR

ULISSE Énergie, entreprise d'insertion à Grenoble

ULISSE Énergie est membre du groupe économique solidaire (GES) ULISSE, à présent sous statut de SCIC SA à mission, dont Grenoble-Alpes Métropole est sociétaire et dont l'objet est de définir une politique cohérente d'insertion par l'activité économique, de développement territorial de l'emploi et d'économie sociale et solidaire. ULISSE Énergie, association basée à Grenoble et créée en 2014, est une **entreprise d'insertion qui propose aux collectivités, aux bailleurs sociaux et aux fournisseurs d'énergie un service innovant d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie pour les ménages en situation de précarité énergétique**. Les conseillers énergie du service SOLENI sont des salariés en parcours d'insertion professionnelle.

Les missions des conseillers SOLENI consistent à réaliser un diagnostic socio-technique, qui porte tant sur les usages que sur les équipements des ménages, de sensibiliser ces derniers aux économies d'énergies, d'installer des matériels économes et de réaliser de petits travaux d'amélioration du confort thermique, ou encore d'orienter les bénéficiaires vers d'autres dispositifs d'aide, et in fine, de les aider à les sortir de la précarité énergétique. Les ménages en difficulté sont en général identifiés par les travailleurs sociaux, les bailleurs d'habitations à loyer modéré (HLM), ou encore les fournisseurs d'énergie.

Les ménages ayant eu recours aux services proposés par SOLENI enregistrent une baisse de consommation d'électricité de 15 à 20 % en moyenne : on constate par ailleurs, une diminution moyenne de 30 % de leur consommation en eau, soit une économie d'environ 100 euros par an.

L'objet est de définir une politique cohérente d'insertion par l'activité économique, de développement territorial de l'emploi et d'économie sociale et solidaire.

CHAMP D'ACTION #4

Numérique responsable et solidaire

Dans un monde de plus en plus connecté et interconnecté, les compétences numériques semblent indispensables et recouvrent même une fonction intégratrice dans la société. Les connaissances numériques et l'usage du numérique peuvent ainsi être considérés comme un levier d'insertion et d'intégration effectif pour les publics fragiles.

La période de crise sanitaire a renforcé et accéléré la dématérialisation de démarches administratives — un processus qui s'amplifiera encore avec le programme gouvernemental « action publique 2022 » - mais aussi celle d'un grand nombre d'activités professionnelles, du fait du recours au télétravail pour une grande partie des actifs ou de l'école à la maison. Dans le même temps, **la crise a réactivé et rendu visible la fracture numérique, les outils numériques étant devenus véritablement indispensables au quotidien.**

Les acteurs de l'ESS portent un rôle prépondérant, en intervenant tant sur l'accès, l'équipement, les usages que sur l'accompagnement des personnes éloignées ou en difficulté face au numérique. La médiation humaine s'avère alors nécessaire pour dépasser les difficultés rencontrées. Acteurs du numérique et du social, institutionnels, associatifs... le champ de l'accès aux droits représente une multiplicité d'intervenants et d'initiatives sur un territoire. Une certaine coordination est alors nécessaire et peut notamment être impulsée par les collectivités, à travers des politiques et stratégies numériques et de l'ESS conduites.

Mais le recours accru au numérique a également un impact environnemental. Conscientes de l'importance de l'action locale pour faire face à ces défis, les collectivités membres de France urbaine, de l'Assemblée des communautés de France et des Interconnectés, ont affirmé, en mars 2021, leur **volonté de construire et porter avec les acteurs des territoires une transformation numérique ambitieuse, socialement et écologiquement durable, et se sont engagées via un manifeste.**^[1]

Par ailleurs, l'innovation sociale se développe rapidement dans le domaine du numérique inclusif, notamment via les structures de l'ESS de la « Social Tech » ou encore de la « Tech for Good », que ce soit pour accompagner les personnes éloignées du numérique ou pour apporter de nouvelles solutions aux associations et structures travaillant à réduire cette fracture numérique.

Enfin, les collectivités peuvent également soutenir un numérique libre et ouvert, auquel contribuent également des acteurs de l'ESS, comme en témoigne la SCOP Les Fées Spéciales, qui utilise des logiciels libres (tels que Blender et Krita) et qui, à la demande de **Montpellier Méditerranée Métropole**, a réalisé des animations sur l'application géolocalisée « Fabre and the city » pour le Musée Fabre afin de faire (re)découvrir aux visiteurs comme aux citoyens les lieux emblématiques de la médecine à Montpellier. Autre exemple, l'initiative de l'ADULLACT, une association de développeurs et d'utilisateur de logiciels libres pour les administrations et les collectivités.

Les connaissances numériques et l'usage du numérique peuvent ainsi être considérés comme un levier d'insertion et d'intégration effectif pour les publics fragiles.

[1] <https://franceurbaine.org/publications/manifeste-pour-des-territoires-numeriques-responsables>

ZOOM SUR

Brest Métropole et la Ville de Brest, pour un numérique inclusif

Depuis vingt ans, Brest Métropole développe une politique ambitieuse pour favoriser le développement de l'économie numérique et l'appropriation sociale des outils. La métropole entretient un dialogue permanent avec ses habitants et la longue tradition d'échange, de collaboration, de coopération entre les citoyens, les acteurs et la métropole a facilité la mise en place de politiques sur l'accessibilité au numérique, la médiation, l'inclusion numérique, les communs et plus largement l'innovation sociale.

Ce terreau constitue une base solide pour le développement de la « *ville collaborative et connectée* ». Il a permis l'implantation d'un réseau de plus d'une centaine de points d'accès public à Internet (PAPI), dans les lieux ordinaires fréquentés par les habitants, ces derniers étant accompagnés par les acteurs du service public et de la vie locale. **Donner l'accès public à Internet dans les bibliothèques, mairies de quartier, équipements socio-culturels et associations permet une diffusion des outils numériques dans la cité. Cela favorise l'accès aux services publics, l'accompagnement des personnes, l'appropriation des outils par les habitants et les acteurs associatifs et l'émergence de projets d'usage.**

En outre, le dispositif Internet en Habitat Social est déployé sur Brest depuis 12 ans, comptant plus de 8 100 logements éligibles. Les associations de consommateurs - la Consommation Logement Cadre de vie (CLCV) et la Confédération syndicale des familles (CSF) - peuvent

également accompagner les locataires sur les questions commerciales et juridiques concernant les opérateurs d'accès à Internet. Ce dispositif permet également, pour ceux qui le souhaitent, de s'équiper d'un ordinateur fixe pour 40 € auprès de la recyclerie « *Un peu d'R* ».

L'objectif est de favoriser l'inclusion sociale et la citoyenneté par le numérique (...) également de soutenir l'innovation et l'expérimentation dans le champ de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire, notamment en matière de circuits courts.

Aujourd'hui, **cet engagement vise à établir une culture commune du 2.0 et à accompagner les entreprises inscrites dans ce secteur**, notamment à travers la nouvelle stratégie « Brest Horizon digital » et les projets structurants que sont le SIG 3D, le projet des Capucins, la dynamique d'innovation sociale et de médiation numérique rassemblant @Brest, Wiki Brest, les PAPI, le village by CA... L'objectif est de favoriser l'inclusion sociale et la citoyenneté par le numérique, ainsi que le développement des usages pour le plus grand nombre, mais également de soutenir l'innovation et l'expérimentation dans le champ de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire, notamment en matière de circuits courts.

La stratégie métropolitaine de développement économique inscrit Brest Métropole dans une démarche de transition numérique, environnementale et sociétale. Ainsi, la métropole accompagne financièrement les projets qui relèvent des transitions, via un appel à projet

permanent, sous forme d'une subvention pouvant aller jusqu'à 50 % des dépenses éligibles ou d'une avance remboursable. Par ailleurs, depuis 2005, la Ville de Brest lance annuellement un appel à projets pour favoriser une société de la connaissance collaborative et ouverte à chacun. Cet appel à projets a pour objectifs de :

- permettre un accès public accompagné, l'acquisition de compétences et l'accès aux services ;
- faciliter l'expression multimédia ;
- aider à la reconnaissance des personnes et à la reconquête de l'estime de soi ;
- soutenir la mutualisation et les pratiques collaboratives ;
- développer l'innovation sociale numérique et les innovations d'usage.

En parallèle, depuis 2010, la Ville de Brest permet chaque année à une dizaine d'acteurs associatifs brestoïses de s'approprier la culture des pratiques collaboratives ouvertes qui permettent de développer et soutenir l'innovation sociale..

↓

CADRES D'ACTION ET ARTICULATIONS TERRITORIALES DES POLITIQUES URBAINES

Gouvernance territoriale de l'ESS : impulsion de la politique publique

Par l'exercice de leurs compétences, notamment en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel, les métropoles, communautés d'agglomération et grandes villes peuvent jouer un rôle structurant de chef de file afin de fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés autour d'un projet de territoire partagé pour développer l'ESS et l'innovation sociale. Pascal Chevalier, professeur des Universités en géographie, parle de « capital territorial » pour désigner la capacité d'un territoire à fédérer et à créer un réseau de coopérations, facteur clef de réussite dans le développement de l'ESS dont l'une des caractéristiques est d'avoir un fort ancrage local. En tant qu'animatrices de dynamiques locales de développement, les collectivités territoriales ont donc tout intérêt à construire leurs stratégies de soutien à l'ESS en concertation avec les acteurs qui créent l'innovation sociale et les forces vives du territoire, à savoir les structures de l'ESS et les entreprises hors ESS engagées, les acteurs de l'accompagnement, les collectivités publiques, les chambres consulaires, les citoyens, etc. Cette capacité s'illustre notamment par des instances qui peuvent être mises en place et qui participent à la dynamique d'animation territoriale.

Les métropoles, communautés d'agglomération et grandes villes peuvent jouer un rôle structurant de chef de file afin de fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés autour d'un projet de territoire partagé pour développer l'ESS et l'innovation sociale.



LA PAROLE À STÉPHANE MARTOT

ÉLU À LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

Les entreprises de l'ESS sont des partenaires privilégiés pour accompagner la stratégie de transition écologique et sociale dans laquelle la Métropole Rouen Normandie s'est engagée. Elles représentent, par les valeurs qu'elles portent et leur engagement, une ressource pour mettre en œuvre cette transformation du territoire : en témoigne leur capacité à mobiliser les citoyens, force de proposition pour de nombreux projets tels que l'alimentation locale, le réemploi, le lien intergénérationnel, l'écologie, etc.

L'objectif de la Métropole est d'accompagner la création et le développement de ces entreprises et de diffuser ce modèle sur tout le territoire. Pour ce faire, nous travaillons étroitement avec les communes, lieux de l'ancrage territorial de ces entreprises, et déployons ou soutenons les dispositifs d'accompagnement adaptés tels qu'un incubateur, des pépinières, des aides immobilières ou des outils de financement.



LA PAROLE À NATHALIE BERLU

VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE L'ESS, EST ENSEMBLE

Dans de nombreux domaines et secteurs d'activités, les associations et entreprises de l'ESS ont été précurseurs pour inventer de nouveaux modèles innovants et socialement utiles. Depuis quelques années, des solutions foncières et immobilières solidaires émergent, parfois soutenues par les collectivités. C'est une excellente nouvelle tant les problématiques de spéculation en milieu urbain accroissent les inégalités territoriales et fragilisent les acteurs du développement local. L'habitat n'échappe malheureusement pas à la règle et il y a urgence à massifier les solutions avec les acteurs ESS du logement.

CADRE D'ACTION #1

Cadres et axes d'intervention

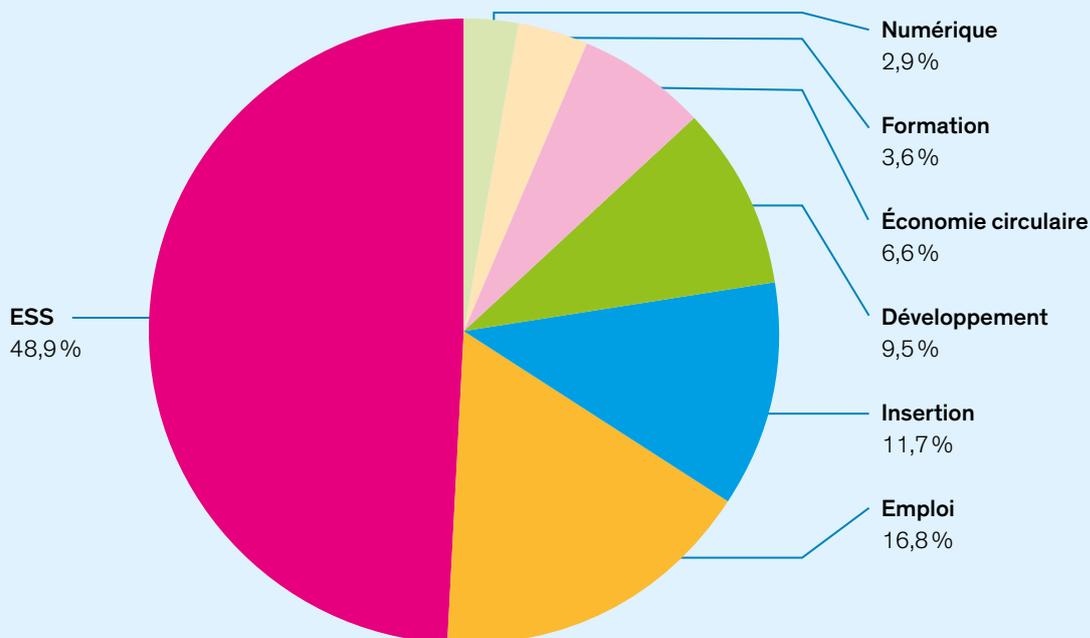
Une visibilité politique importante dans les collectivités

Sur les 128 collectivités étudiées (principalement les membres de France urbaine et les grandes villes et intercommunalités membres du RTES), 84 ont nommé un élu chargé de l'économie sociale et solidaire. Pour plus de la moitié des collectivités (66 sur 128), le terme « économie sociale et solidaire » est explicitement indiqué dans l'intitulé de la délégation.

On retrouve d'autres fonctions au sein des délégations, et cette grande diversité illustre la transversalité de l'ESS : l'emploi (23 élus), l'insertion (15 élus), le développement économique (13 élus), l'économie circulaire (9 élus), la formation (5 élus) et le numérique (4 élus).

D'autres items apparaissent, même si moins fréquemment : commerce et artisanat, formes économiques innovantes, politique de la ville, budget, vie associative, innovation, mobilités, déchets, Territoires zéro chômeur de longue durée, économie durable, commande publique, attractivité, Europe et international, habitat, RH, circuits courts, économie de proximité, économie des transitions, innovation sociale, tourisme, cohésion sociale, économie collaborative, recherche et enseignement supérieur, monnaie locale, vie étudiante, sports et JO 2024, santé, participation, PME/TPE, développement local, agriculture, énergie et plan climat.

Occurrence des termes dans les délégations des élu.e.s à l'ESS



L'ESS en majorité rattachée au développement économique

Sur les 42 répondants de l'étude, les agents en charge de l'ESS sont majoritairement rattachés aux services ou directions dédiées au développement économique ou à l'emploi.

La majorité des intitulés de fonction des agents comprend le mot ESS. On retrouve également les mentions emploi, innovation sociale, insertion ou encore entrepreneuriat.

L'objectif pour la collectivité est à la fois de se forger une meilleure connaissance de l'ESS sur son territoire et de valoriser la richesse des acteurs et initiatives locales qui participent largement au développement économique et social et à la transition écologique et solidaire.

La visibilité de l'ESS dans la communication institutionnelle

Concernant les métropoles, 10 des 22 métropoles interrogées disposent d'une page dédiée à l'ESS sur leur site institutionnel qui présente généralement les principes de cette économie, quelques chiffres clés, le plan d'action de la collectivité et les coordonnées du service en charge de l'ESS.

Certaines collectivités ont réalisé des outils spécifiques à l'ESS. **Rennes Métropole** a produit, dans le cadre de sa websérie, un épisode consacré à l'ESS avec des témoignages d'acteurs du territoire. **Grenoble Alpes Métropole** et **Saint-Etienne Métropole** ont créé une plaquette spécifique pour présenter l'ESS aux citoyens et acteurs. **Bordeaux Métropole** a développé un site internet dédié à l'ESS sur lequel sont publiées les actualités de l'ESS sur le territoire : événements, appels à projets, emploi, plan de relance, etc.

Dans le cadre de leur partenariat, la CRESS Île-de-France et la **Métropole du Grand Paris** ont réalisé en 2020 l'Atlas métropolitain de l'ESS, offrant un état des lieux de l'ESS sur le territoire. Cette publication présente des données chiffrées pour chaque établissement public territorial (volume et évolution des emplois ESS, secteurs d'activités majeurs, types d'établissements, etc.) mais également une série d'initiatives et de portraits de projets inspirants. L'objectif pour la collectivité est à la fois de se forger une meilleure connaissance de l'ESS sur son territoire et de valoriser la richesse des acteurs et initiatives locales qui participent largement au développement économique et social et à la transition écologique et solidaire de la métropole.

CADRE D'ACTION #2

Co-construction de l'action publique avec les acteurs de l'ESS

Une des caractéristiques des politiques publiques d'ESS concerne leur mode d'élaboration qui s'appuie sur un principe de co-construction avec les parties prenantes. La loi sur l'ESS de 2014 a été d'ailleurs l'une des premières lois affichant ce principe. La co-construction définit un cadre institutionnel et juridique, une manière de faire de la politique autrement, entre démocratie représentative et démocratie participative : « la co-construction est un processus institué de participation ouverte et organisée d'une pluralité d'acteurs à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques. »^[1]

De nombreuses collectivités ont engagé des démarches de co-construction des politiques publiques de l'ESS sur leur territoire, allant parfois jusqu'à « la co-gestion de la politique ESS sur le territoire entre élus, citoyens et usagers »^[2] (**Clermont Auvergne Métropole**).

La place des acteurs de l'ESS dans la co-construction

Qu'il s'agisse de démarches permanentes ou de démarches plus ponctuelles à l'occasion par exemple de la redéfinition d'une politique de soutien à l'ESS, l'enjeu est d'associer les acteurs concernés aux différentes étapes de l'élaboration, de la mise en œuvre, et de l'évaluation de la politique. Ces démarches prennent des formes variées mais se déclinent généralement autour de ces grandes étapes : diagnostic partagé, mise en débat des priorités du territoire, mise en place d'instance pour déterminer les orientations de la politique publique, définition de plan d'actions, évaluation concertée des résultats sur des indicateurs co-déterminés.

Ces dynamiques supposent une évolution des postures de la part des collectivités et des structures de l'ESS : côté acteurs de l'ESS, il s'agit de se positionner comme interlocuteur des enjeux de territoires, porteur d'une vision du territoire ; côté collectivités, cela consiste à repenser l'accompagnement des acteurs locaux dans leur production de biens et de services, et se mettre à l'écoute d'acteurs territoriaux porteurs d'intérêt général. L'élus, et plus largement la collectivité, n'est plus seulement décideur mais devient aussi catalyseur et facilitateur.

Les instances de concertation et de travail collectif aux différentes étapes de la politique

Plusieurs intercommunalités et villes ont mis en place des instances de concertation ou de co-construction des politiques publiques. Celles-ci peuvent intervenir à différentes étapes, de l'élaboration au suivi des politiques publiques.

Ainsi, le **Grand Poitiers** a animé une réunion de concertation pour l'élaboration de la feuille de route ESS tandis que **Rennes Métropole** a délégué la concertation en vue de l'évolution de la politique ESS métropolitaine à Réso Solidaire, le réseau des acteurs de l'ESS en pays de Rennes. **Grenoble-Alpes Métropole** anime une instance de concertation, le comité des acteurs de l'ESS, de même que **Clermont Auvergne Métropole** et la **Communauté urbaine d'Arras**. **Toulouse Métropole** anime le Collectif Toulouse Impact, qui rassemble 17 partenaires autour de **Toulouse Métropole**, dont 12 réseaux et acteurs structurants de l'ESS pour une politique de l'ESS coconstruite et coanimée : la **Communauté d'agglomération du Pays de Grasse** anime un collectif territorial de gouvernance de l'ESS. **Plaine Commune** organise chaque année un comité de suivi, qui réunit une centaine de personnes et permet aux acteurs et à la collectivité d'échanger et de travailler ensemble.

La co-construction définit un cadre institutionnel et juridique, une manière de faire de la politique autrement, entre démocratie représentative et démocratie participative

[1] Définition retenue dans le cadre de la recherche-action (2016-2018) associant des chercheurs (Laurent Fraisse et Jean-Louis Laville) et des réseaux d'acteurs et collectivités (Mouvement associatif, Collectif des associations citoyennes, Ufisc, RNMA et RTES)

[2] Extrait du Projet stratégique et opérationnel pour le développement de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale de Clermont Auvergne Métropole, adopté le 7 octobre 2016

Mais au-delà de la politique ESS, les collectivités peuvent mobiliser les acteurs de l'ESS sur une diversité de politiques publiques. C'est ainsi que **Villeurbanne** a co-élaboré sa politique petite enfance avec des structures ESS du territoire et que **Rennes** associe étroitement les acteurs de l'ESS à la mise en place de ses coopérations internationales avec le Québec.

La **Métropole européenne de Lille** (MEL) a développé plusieurs espaces de co-construction : le comité métropolitain de l'ESS, présidé par l'élu délégué et composé des réseaux de l'ESS, d'élus métropolitains et des communes, de délégations syndicales et patronales et des chambres consulaires (CCI et Chambres de Métiers et de l'Artisanat), se réunit une à deux fois par an. Cette instance permet surtout d'échanger sur les actions menées. Le plan de développement de l'ESS 2015 – 2020 a été co-construit entre élus, techniciens et réseaux d'acteurs sur l'année 2015. Les acteurs sont également associés à la mise en œuvre de la politique publique : la CRESS et l'APES (acteurs pour une économie solidaire) sont en effet associés à l'élaboration du cahier des charges et à la sélection des dossiers de l'appel à projets ESS, et co-produisent en lien avec la MEL la politique ESS.

Nantes Métropole a développé une démarche permanente de co-construction avec les acteurs de l'ESS organisée via la structure les Ecossolies. Sont ainsi planifiées des réunions techniques mensuelles entre coordinateurs des Ecossolies et agents de la métropole et des réunions politiques trimestrielles entre les élus de la métropole et des Ecossolies. Les acteurs de l'ESS sont présents dans toutes les instances partenariales de la collectivité, l'intention étant de partager les objectifs stratégiques et de rendre les acteurs de l'ESS incontournables des différentes politiques sectorielles développées par la métropole.

L'enjeu est d'associer les acteurs concernés aux différentes étapes de l'élaboration, de la mise en œuvre, et de l'évaluation de la politique.

CO-CONSTRUIRE LES CRTE AVEC LES ACTEURS DE L'ESS

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif de mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques menées entre les collectivités et l'État au sein d'un unique contrat. C'est l'occasion de formaliser dans un même contrat les moyens engagés au service de la relance économique, de la cohésion territoriale et de la transition écologique.

Ces contrats de la durée du mandat municipal de 2020-2026, doivent être coconstruits avec tous les acteurs du territoire (acteurs économiques et sociaux dont les initiatives citoyennes).

En savoir plus : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/crte>

ZOOM SUR

Le Conseil de l'ESS, instance de co-construction et co-pilotage de la politique publique ESS à Strasbourg Eurométropole

Contexte et objectifs

En 2010, la Ville de Strasbourg, l'Eurométropole et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Grand Est ont créé le Conseil de l'ESS afin d'orienter la stratégie et de co-construire l'action publique de soutien à l'ESS sur le territoire métropolitain. Le Conseil est composé d'acteurs de l'ESS, de têtes de réseaux de l'ESS, de la CRESS, d'élus et d'agents des services de la Ville de Strasbourg, de l'Eurométropole et des communes locales, et de partenaires institutionnels (État, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, Caisse des Dépôts). **Cette instance de co-construction de politique publique répond à deux enjeux : créer de la transversalité entre les acteurs publics et privés et améliorer la visibilité des projets d'ESS du territoire.**

Méthode

Ouvert à tout acteur de l'ESS, le Conseil se réunit une à deux fois par an lors de séances plénières, et plus régulièrement tout au long de l'année au sein d'ateliers d'échange thématiques qui favorisent le travail collectif. La Présidence de l'Eurométropole et le Maire de Strasbourg sont systématiquement présents lors des séances plénières, durant lesquelles sont discutées et votées les orientations stratégiques et les thématiques annuelles, qui sont ensuite travaillées dans les ateliers. Des séances exceptionnelles peuvent également être organisées lorsque des actualités ou événements majeurs impactent ou sont susceptibles d'impacter la politique de l'ESS. Ainsi, après la nomination par le Gouvernement français de Strasbourg « Capitale européenne de l'ESS » pour l'année 2019 dans le cadre de la Déclaration du Luxembourg de 2015, le Conseil de l'ESS s'est réuni pour réfléchir collectivement aux opportunités et actions à mener afin de faire rayonner ce titre, pour faire connaître et développer davantage l'ESS au niveau européen. Les coûts de fonctionnement du Conseil de l'ESS sont assez faibles (environ 20 000 € par an), et aucun budget spécifique n'est adopté.

Principaux résultats

Une quarantaine de propositions concrètes ont été faites sur des thématiques variées : politique de la ville, immobilier d'entreprises, achats publics, création d'entreprises, initiatives collectives et expérimentations des habitants, territoire zéro déchet, SPASER, commerce équitable, etc. **Plus de 500 personnes ont participé aux séances du Conseil de l'ESS depuis 2011, et plus d'une centaine à chaque plénière.**

Créer de la transversalité entre les acteurs publics et privés et améliorer la visibilité des projets ESS du territoire.

Exemples de réalisations

- création d'une exposition itinérante sur l'ESS durant 5 ans ;
- édition d'un hors-série d'Alternatives économiques dédié à l'ESS sur le territoire en 2012 ;
- intégration de la CRESS à un niveau stratégique comme opérationnel de la feuille de route économique du territoire (au conseil de développement de l'Eurométropole et à l'Agence pour le climat ;
- actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat en ESS auprès des structures d'accompagnement et au salon « Créer sa boîte » ;
- sensibilisation des agents de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole à l'utilisation de clauses d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics ;
- lancement d'une plateforme d'achats responsables ;
- élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions pour le développement de l'innovation sociale (programme européen BoostInno) ;
- soutien aux initiatives collectives des habitants à l'échelle des quartiers de Strasbourg.

Les thématiques sélectionnées pour les temps à venir sont :

- ouvrir le prochain Conseil de l'ESS aux autres chambres consulaires en vue de travailler sur de nouveaux partenariats innovants entre acteurs économiques du territoire ;
- travailler sur l'accompagnement des initiatives d'habitants ;
- accompagner le développement de l'emploi dans l'ESS en se dotant d'outils de mesure des progrès réalisés ;
- utiliser l'ESS comme levier d'inclusion sociale et de développement économique au sein des QPV ;
- miser sur l'économie circulaire et accompagner la transition écologique (notamment sur le champ de la rénovation énergétique des bâtiments).

Facteurs clefs de succès de la démarche

- **une culture commune de l'ESS et de la notion d'intérêt général** entre les acteurs d'un même territoire (qui constitue à la fois un facteur de réussite, et l'un des résultats de l'action du Conseil de l'ESS) ;
- **une posture de bienveillance et d'empathie**, permettant à chacun de comprendre les intérêts, volontés, enjeux et blocages des autres parties prenantes tout en cherchant à œuvrer pour le bien commun et à dépasser les difficultés ;
- **une gestion démocratique** et un engagement marqué des acteurs publics, pour intégrer concrètement les propositions et recommandations dans leurs décisions politiques, mais aussi pour faire évoluer en profondeur la manière de fabriquer la politique publique.

CADRE D'ACTION #3

Maillage et articulation des actions territoriales

Les territoires urbains cherchent de plus en plus à construire leurs politiques ESS en articulation et en cohérence avec les autres échelons territoriaux :

- **pour des raisons liées à la répartition des compétences**, la loi NOTRe indique ainsi par exemple que « compte tenu de leur poids économique, les métropoles sont associées au processus d'élaboration et d'adoption des SRDEII » ;

- **pour des raisons liées à la spécificité de l'ESS** (et ses dimensions économiques, sociales, environnementales) et son ancrage territorial au plus près des lieux de vie des habitants ;

- **pour des raisons liées aux nouvelles approches des dynamiques territoriales** et au développement de la prise de conscience de l'interdépendance entre territoires.

EPCI ET COMMUNES MEMBRES

Métropoles et communes

Les métropoles de droit commun issues de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014^[1] exercent de plein droit des compétences renforcées, en lieu et place des communes membres, dans plusieurs domaines :

- développement et aménagement économique, social et culturel ;
- aménagement de l'espace métropolitain ;
- politique locale de l'habitat ;
- politique de la ville ;
- gestion des services d'intérêt collectif ;
- protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie.

L'histoire de la constitution des métropoles, avec la forme de coopération intercommunale la plus intégrée, explique en partie la diversité des relations entre métropoles et communes. Concernant les politiques d'ESS, la diversité s'explique également par le volontarisme politique. Certains territoires ont d'emblée initié une politique ESS à l'échelle métropolitaine (comme **Nantes Métropole**), d'autres d'abord à l'échelle de la ville (comme **Lille**). À **Grenoble**, la ville et la métropole ont longtemps eu leurs propres politiques et services en lien avec l'ESS, mais depuis 2015 le service ESS de la Ville de Grenoble a été mutualisé avec celui de la métropole.

Compte tenu du caractère transversal de l'ESS, de ses finalités et de son ancrage territorial, les communes soutiennent de

nombreux acteurs de l'ESS, notamment dans le domaine associatif, mais aussi des acteurs en lien avec leurs compétences. Les coopérations entre villes et métropoles se font souvent autour de projets spécifiques. Nantes Métropole souhaite ainsi renforcer son maillage territorial dans le cadre de la prochaine feuille de route ESS en cours de définition pour 2021-2026 : elle mène ainsi une réflexion sur la manière de mieux intégrer les communes, à la fois élus et techniciens, pour déployer l'ESS à l'échelle de l'ensemble des communes du territoire. La métropole envisage, par exemple, d'investir le domaine de l'économie circulaire en accompagnant les communes dans la création de ressourceries sur leurs territoires. **Saint-Étienne Métropole**, elle, mobilise les communes autour des achats responsables et, pour renforcer les coopérations, planifie en 2021 une action de communication autour de la politique publique ESS.

Lorsque les communes mènent une politique de soutien à l'ESS et s'appuient sur un élu de référence et un service dédié (comme c'est le cas pour **Lille, Lyon, Villeurbanne**, etc.), les coopérations peuvent être davantage formalisées avec leur intercommunalité. La Métropole européenne de Lille, par exemple, inscrit son action dans un processus de concertation et d'alliance avec les territoires et les villes. Tout en affirmant son rôle de chef de file garante de la stratégie et de la cohérence globale, elle indique dans son plan d'action la volonté de « conforter les plans d'action des communes engagées dans l'ESS ». Elle a également mis en place un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes du territoire, en proposant un accompagnement adapté. La Ville de Lille participe au comité de sélection des appels à projets et à des réunions régulières avec la métropole.

Au sein de la métropole de Lyon, plusieurs communes ont missionné des élus au sein d'une délégation ESS : c'est le cas de **Lyon, Villeurbanne et Vaulx-en-Velin**. Lors du mandat régional de 2010-2015, les communes et la métropole avaient déterminé collectivement les enjeux métropolitains pour les différents axes du contrat économique sectoriel (promotion, innovation sociale, entrepreneuriat et développement d'affaires).

[1] Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Un comité de pilotage était organisé deux fois par an, avec présentation des projets, et arbitrage des axes et attendus. Une nouvelle dynamique est désormais engagée avec le label Lyon French Impact, porté par 16 acteurs, avec la précision dans la candidature, que les trois communes ont manifesté leur volonté d'être associées à la démarche en tant que « territoires de coopération prioritaire ».

L'ambition d'une plus grande coopération s'affirme de plus en plus. Ainsi, la **Métropole Rouen Normandie** soutient la structuration d'un réseau sur une commune via le conventionnement avec la CRESS (financement fléché) et assure la relation avec les agents dans les communes en lien avec l'ESS. Pour d'autres métropoles, la coopération est étroite avec la ville-centre (comme pour **Toulouse Métropole** - échanges, subventions pour les entreprises ESS - qui maintient néanmoins des budgets ESS distincts) et plus ponctuelle avec les autres communes. Enfin, certaines métropoles, comme **Rennes Métropole**, ont développé un appui technique aux communes. Une réflexion sur le sujet sera certainement menée dans le cadre des futures stratégies en matière d'ESS. **Tours Métropole Val de Loire** a par exemple constitué un groupe de travail dédié à l'ESS avec 15 élus métropolitains pour partager une vision de l'ESS sur le territoire, définir une stratégie ESS et alimenter le projet de territoire en cours d'élaboration. La **Ville de Bordeaux** étudie, elle, la possibilité d'un conventionnement avec la métropole, le département et la région.

L'histoire de la constitution des métropoles, avec la forme de coopération intercommunale la plus intégrée, explique en partie la diversité des relations entre métropoles et communes.

Agglomérations et communes

La politique de l'ESS est principalement initiée par l'agglomération. Les coopérations peuvent être ponctuelles, autour d'actions partenariales ou de projets, comme l'événement « Est'ploration, Impact Positif! » d'**Est Ensemble**, ou plus structurées. **Grand Orly Seine Bièvre** organise par exemple des réunions de coordination des élus ESS des villes et du Territoire à une fréquence trimestrielle afin d'identifier les sujets et enjeux ESS pouvant faire l'objet d'une action intercommunale ou d'échange de bonnes pratiques et d'expériences. La **Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise** assure un échange technique avec les référents en charge de la vie associative ou de certaines thématiques de ses communes.

La **Communauté d'agglomération Roissy Pays de France** appuie la création d'une communauté pour engager un plan d'actions concerté avec les villes et créer des dispositifs d'appui pour l'ESS. Au sein de la **Communauté d'agglomération du Pays de Grasse**, un plan de déploiement de l'ESS est en cours sur le territoire : 5 communes sur 23 ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt. L'appui concernera l'accompagnement à l'ingénierie et l'animation (diagnostics partagés de territoire, élaboration de plans d'action et accompagnement aux premières étapes de mise en œuvre...). Il existe, par ailleurs, un collectif territorial de gouvernance de l'ESS à l'échelle de l'intercommunalité. L'agglomération peut également fournir un appui technique et en ingénierie aux villes, par exemple en lien avec le développement de projets ESS dans le cadre des projets Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) pour **Grand Orly Seine Bièvre** ou dans le cadre de réponses à des appels à projets, tels que ceux concernant les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) pour la **Communauté intercommunale Réunion Est**.

L'agglomération peut aussi tenir un rôle d'information et de sensibilisation à l'ESS des communes, comme le font Valenciennes Métropole ou la Communauté urbaine d'Alençon, dans le cadre du projet Territoire Zéro Chômeur Longue Durée.

Enfin, la coopération se fait aussi au niveau du financement. Les villes peuvent alors être associées à l'instruction des appels à projets (c'est le cas pour Plaine Commune ou encore Lorient agglomération, où plusieurs projets font l'objet de subventions, principalement sur la ville-centre).

COLLECTIVITÉS OU EPCI ET TERRITOIRES VOISINS : « ALLIANCE DES TERRITOIRES »

La grande majorité des territoires urbains ayant répondu à l'enquête n'ont pas encore établi de coopérations concernant l'ESS et l'innovation sociale avec les territoires alentour. Quelques territoires urbains, tels que les EPT franciliens, par exemple, ont néanmoins engagé, de manière très informelle et sur le plan technique, des échanges d'informations et d'expériences. Pour une minorité de territoires, un espace de concertation existe (telles les conférences territoriales de l'action publique) ou une formalisation de la coopération interterritoriale se fait via un conventionnement, notamment à travers le « **contrat de réciprocité** ».

L'alliance des territoires est vue comme une solution pour porter un nouveau modèle de développement et donner corps à la coopération entre l'urbain, le périurbain et le rural. **Il y a un enjeu à inscrire l'ESS, encore peu présente, dans ces contractualisations**, notamment au vu des objectifs et champs de coopération concernés, tels que la mobilité, l'alimentation, le développement économique, ou le tourisme. C'est le cas dans le contrat de réciprocité de **Nantes Métropole** et du **Pays de Retz**, ou encore de l'**Eurométropole de Strasbourg** avec la **Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges** et la **Communauté de communes de la Vallée de la Bruche**, qui comprend quatre axes de coopération : la « vie des gens » et la mobilité, le tourisme et les loisirs, l'agriculture de montagne (avec pour action prioritaire, l'approvisionnement en circuit-court avec les acteurs locaux) et les filières industrielles.

À noter que la **Métropole de Brest** et **Toulouse Métropole** ont été pionnières en la matière. Toulouse Métropole, en sus des échanges réguliers avec la Région Occitanie et le Département de la Haute-Garonne, a démarré en 2020 un groupe de travail composé des territoires occitans labellisés « **Territoire French Impact** » (écosystème local d'innovation sociale)^[1] : Toulouse Métropole, Grand Narbonne, Figeac et Occitanie Est.

L'alliance des territoires est vue comme une solution pour porter un nouveau modèle de développement et donner corps à la coopération entre l'urbain, le périurbain et le rural.

La coopération interterritoriale peut se faire également dans le cadre d'un pôle métropolitain. Celui liant la **Métropole Rouen Normandie** et la **Communauté d'agglomération Seine-Eure** pourrait voir émerger prochainement des projets dans le domaine de l'ESS. Par ailleurs, un réseau des chargés de mission ESS des collectivités et EPCI a été constitué à l'échelle de la Région Normandie afin de faciliter l'échange de pratiques.

La coopération entre territoires est également possible à l'échelle d'un parc naturel régional (PNR) : la **Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise**, par exemple, conduit des actions en commun avec le **Parc naturel régional du Vexin** français (convention d'affaires, projet alimentaire territorial...). De même, la **Communauté d'agglomération du Pays de Grasse** s'est associée au **Parc naturel régional des Préalpes d'Azur**, afin de présenter un territoire élargi dans le cadre de la labellisation « Territoire French Impact » : le PNR participe à la gouvernance de la démarche French Impact les deux partenaires mettent en place des projets partagés, tels que le développement de tiers-lieux, et mènent une réflexion commune autour des finances solidaires de territoire et d'un pôle métropolitain.

L'EPT Grand Orly Seine Bièvre n'a pas développé de coopération interterritoriale formelle sur l'ESS en tant que telle, mais aborde les sujets de développement économique et d'aménagement au sein d'un comité des partenaires sur le développement économique et l'emploi, créé suite à la mise en place par la loi NOTRe^[2] des bassins d'emplois. De même, la **Ville d'Argenteuil** participe au groupe de travail ESS porté par le bassin d'emploi Boucle Nord de Seine (organisation d'événements de sensibilisation, de rencontres...). La **Communauté intercommunale Réunion Est (CIREST)** mène quant à elle une coopération technique avec les autres missions des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) afin de soutenir les ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

Par ailleurs, certains territoires urbains souhaitent lancer ou approfondir la réflexion sur la coopération interterritoriale en matière d'ESS, en particulier dans le cadre de la future stratégie du territoire, mais ces ambitions restent parfois à concrétiser. D'autres territoires s'interrogent sur les stratégies à mettre en œuvre au niveau de l'EPCI afin de favoriser le déploiement d'une politique de soutien à ESS sur un territoire élargi. Avec les nouveaux exécutifs locaux et la définition en cours des nouveaux cadres et stratégies, il sera intéressant d'analyser l'évolution de la **prise en compte de l'ESS**

dans l'alliance des territoires, dans les mois et les années à venir, dans la mesure où celle-ci participe grandement à la construction de la résilience territoriale (économique, sociale et environnementale).

[1] <https://www.le-frenchimpact.fr/nos-programmes/territoires>

[2] Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

RELATION DES COLLECTIVITÉS OU EPCI AVEC LES DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS

Avec le département

Par son incontournable dimension sociale et sa contribution aux différentes transitions à conduire, l'ESS fait écho à nombre des compétences du département (social, emploi et insertion, jeunesse, sport, culture, soutien à la politique de la ville, tourisme et espaces naturels, etc.).

Du côté des EPT franciliens, Plaine commune est en contact régulier avec le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. Est-Ensemble a des coopérations ponctuelles avec le département, notamment dans le cadre de l'événement « Est'ploration, Impact Positif ! », tout comme la Ville de Saint-Denis. Des projets ESS co-construits sont également en cours pour Gand Paris Sud Est Avenir et le Département du Val-de-Marne.

En sus d'échanges réguliers, une relation plus formelle peut parfois être observée avec le département. Ainsi, la **Communauté urbaine d'Arras** participe au **Conseil départemental de l'ESS (CDESS)** du Pas-de-Calais. En effet, dès 2013, le Département du Pas-de-Calais a fait de l'ESS un axe majeur de ses politiques publiques. Afin de fédérer les partenaires, notamment les collectivités et les EPCI, il a mis en place un CDESS, lieu d'expression, d'échange et d'information sur l'ESS.

On note également une participation des collectivités et des EPCI dans le cadre d'événements phares pilotés par le département : la **Ville de Paris** - collectivité territoriale à statut unique qui exerce les compétences de la commune et du département —, par exemple, collabore avec l'association Les Canaux, la Délégation Générale des Jeux Olympiques Parisiens (DGJOP) et les territoires limitrophes dans le cadre des JO 2024 ; la **Communauté urbaine Creusot Montceau** s'associe aux « Journées de l'ESS » organisées par le Département de Saône et Loire.

Enfin, pour répondre au besoin d'échanges entre collectivités et EPCI en Gironde, un « **Club Collectivités et ESS** » animé par la Chaire TerrESS de Sciences Po Bordeaux, la CRESS et le RTES, a été initié à l'échelle départementale, en complément du club régional.

Avec la Région

Développement économique, innovation, formation professionnelle, économie circulaire, tourisme, transport, agriculture... **L'ESS s'inscrit dans les champs de compétence des Régions**. Les conseils régionaux jouent en effet un rôle important dans la reconnaissance et le développement de l'ESS et de ses acteurs. Pour cela, ils coconstruisent et animent le volet ESS du SRDEII de leur territoire et mettent en œuvre des dispositifs de soutien dédiés aux acteurs de l'ESS.

Le SRDEII est un document de programmation à valeur prescriptive. Sa procédure d'élaboration doit faire l'objet d'une concertation et il doit être présenté et discuté en **conférence territoriale de l'action publique (CTAP)**. La région doit élaborer ce schéma en concertation avec les métropoles et les EPCI à fiscalité propre. Lorsque le SRDEII a vocation à s'appliquer

sur le territoire d'une métropole, les orientations font l'objet d'une élaboration conjointe. En cas de désaccord, le conseil métropolitain peut élaborer son propre document d'orientation stratégique, qui prend en compte le schéma régional.

Si certaines métropoles et EPCI n'ont pas formalisé leur coopération avec leur région, d'autres ont mis en place des **actions partenariales pour mieux coordonner leurs actions en matière d'ESS**. Elles ont donc choisi d'aller au-delà des obligations réglementaires pour s'engager de manière conjointe à développer l'ESS. Certains territoires urbains ont par ailleurs lancé des réflexions afin de renforcer le partenariat Région-EPCI, notamment après les élections régionales de juin 2021, dans la perspective de la préparation des nouvelles feuilles de route et des stratégies régionales en matière d'ESS.

Ainsi, l'**Eurométropole de Strasbourg** a constitué un partenariat formalisé dans le cadre d'une annexe territoriale du SRDEII et d'un Pacte Offensif Croissance Emploi (POCE), avec la Région Grand-Est. Celle-ci participe aux comités stratégiques et opérationnels de la feuille de route « Strasbourg Éco 2030 », de même que la métropole participe à la gouvernance du SRDEII au sein du réseau « Be Est entreprendre » et à la gouvernance unie de l'ESS en Grand Est (GUEST). **Rennes métropole** a également formalisé son partenariat avec la Région via une convention générale sur la base du SRDEII et participe à la plateforme de coordination de la stratégie régionale ESS en Bretagne, tandis que la Région participe au comité d'engagement de Rennes Métropole.

A contrario, la **Métropole Rouen Normandie** a été peu associée concernant le volet ESS du SRDEII, si ce n'est via l'apport d'une contribution générale de la métropole. Toutefois, des échanges sont en cours concernant la préparation de la nouvelle feuille de route et, plus particulièrement, sur les difficultés rencontrées par l'ESS en raison de la crise sanitaire ainsi que sur la mise en place d'un lieu de concertation, le « **Comité de relance pour l'ESS** ». Initié et co-présidé par l'État et la Région, ce comité mobilisera les collectivités et les têtes de réseaux ESS du territoire. La **Communauté urbaine d'Alençon** est également associée à un travail collectif d'élaboration de la stratégie ESS normande.

La **Communauté urbaine Creusot Montceau** traite de l'ESS avec la Région Bourgogne-Franche-Comté via la définition du contrat métropolitain. La **Communauté d'agglomération Cap Excellence** a été associée via la mise en place d'une convention-cadre déclinant la mise en œuvre du SRDEII.

Tours Métropole Val de Loire participe désormais aux comités de sélection constitués dans le cadre de l'incubateur d'innovation sociale régional Alter'Incub, Centre Val de Loire et de la plateforme régionale de financement participatif Efferve'sens. La **Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane** collabore avec la Région Hauts-de-France dans le cadre du dispositif « Starter ESS » et est également présente dans le réseau régional « Tremplin » et le réseau des collectivités, animées par la CRESS.

En matière **d'aides aux entreprises**, la région est seule compétente pour définir et octroyer des aides en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques. Dans le cas d'aides économiques versées par les intercommunalités aux acteurs de l'ESS, ces aides doivent être compatibles avec le régime d'aides du SRDEII de la Région. Toutefois, les métropoles, contrairement aux autres EPCI à fiscalité propre, peuvent agir sans intervention préalable de la Région dans deux domaines : les subventions à des organismes ayant pour objet exclusif de participer à la création ou à la reprise d'entreprises et la participation au capital de certaines sociétés (sociétés de capital

investissement ou de financement régional, par exemple). Les métropoles disposent également, comme les communes et les EPCI à fiscalité propre, de la compétence exclusive en matière **d'aides à l'immobilier d'entreprises**.

Enfin, pour répondre au besoin d'échanger sur le déploiement de politiques dédiées à l'ESS, des réseaux, tels que des clubs des collectivités engagées pour l'ESS, dont l'animation est assurée par la CRESS et le RTES, se mettent en place au niveau régional, comme en **Île-de-France**, en **Auvergne-Rhône-Alpes** ou en **Nouvelle-Aquitaine**.

RELATION DES COLLECTIVITÉS OU EPCI AVEC L'ÉTAT ET L'EUROPE

Avec l'État

Le secrétariat d'État à l'Économie sociale, solidaire et responsable a communiqué le 12 février 2021 sa feuille de route au Conseil supérieur de l'ESS. Considérée comme une réponse à la crise conjoncturelle et structurelle que traverse le pays, l'ESS doit être appuyée dans son changement d'échelle, notamment par une plus grande mise en visibilité. Pour ce faire, il est préconisé de mettre en réseau les acteurs, et d'appuyer les échanges entre l'ESS et le reste de l'économie pour permettre à cette dernière de questionner ses impacts et ses engagements. En quelques mots, selon la feuille de route : **« l'ESS doit polliniser l'économie responsable »**.

La feuille de route témoigne également d'une volonté d'agir au plus près des territoires, notamment à travers l'instauration de référents ESS, représentants de l'État, au niveau régional. Différentes initiatives gouvernementales à destination des territoires ont été lancées : les contrats à impact social (partenariats publics/privés), la relance des PTCE...

À cela s'ajoute l'évolution en cours du cadre législatif et réglementaire français concernant la commande publique responsable (socialement et écologiquement), liée à l'adoption notamment de la loi Climat et Résilience, du plan national d'action pour les achats publics durables, un puissant levier à mobiliser par l'ensemble des pouvoirs publics.

Concernant la relation État-intercommunalités, un nouveau cadre de contractualisation est proposé avec les CRTE^[1], dont la base est le Projet de territoire, avec pour axe majeur, la transition écologique. Le CRTE vise à centraliser l'ensemble des contractualisations existantes pour le territoire, aider à canaliser les financements ministériels liés à la relance et ceux de droit commun, et in fine, faciliter la mise en œuvre des politiques publiques dans les territoires pour répondre au mieux aux besoins des habitants. Aux premiers abords, la dimension sociale des CRTE semble peu présente, notamment s'agissant du rôle des acteurs de l'ESS. Toutefois, il a été assuré que celle-ci est incluse dans la dimension « cohésion des territoires ». **De plus, il a été réaffirmé par le gouvernement que**

la transition écologique est bien indissociable du social. France urbaine a signé un accord de méthode avec l'État le 17 mai 2021 pour une relance économique, écologique et sociale^[3] dans lequel l'ESS fait partie des domaines prioritaires identifiés, avec une attention particulière à la question du financement des stratégies territoriales dédiées à l'ESS et à l'économie circulaire.

En outre, dans le contexte de la crise sanitaire et de ses multiples conséquences et impacts, le soutien de l'État a été renforcé concernant les structures de l'ESS, notamment avec le soutien aux petites structures de l'ESS (associations et entreprises de 1 à 10 salariés) via le fonds UrgencESS lancé en janvier 2021, la mise en ligne d'une synthèse des mesures de soutien^[2] ainsi que la mise en avant des appels à projets France Relance au bénéfice de l'ESS.^[3] La crise sanitaire a démontré que les structures de l'ESS sont des acteurs essentiels pour les territoires urbains, en ce qu'elles participent à la construction de la résilience territoriale.

[1] Centre de ressources de l'ANCT sur les CRTE : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/CRTE>

[2] <https://www.economie.gouv.fr/mesures-soutien-structures-ess>

[3] <https://www.economie.gouv.fr/france-relance-appels-projets-economie-sociale-solidaire-ess>

Avec l'Europe

Aujourd'hui au niveau européen, si la terminologie parle davantage d'entrepreneuriat social ou d'innovation sociale, de récentes orientations peuvent être des points d'appui pour le développement de l'ESS. L'innovation sociale par exemple est l'un des leviers identifiés dès 2010 dans **la stratégie Europe 2020, « une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive »**. L'innovation sociale fait partie de la **stratégie d'investissements sociaux de l'UE**. Elle doit être intégrée à l'élaboration des politiques et liée aux priorités fixées dans le domaine social, comme la mise en œuvre des recommandations de l'Union européenne pour chaque pays (notamment en recourant au Fonds social européen^[1]). Ainsi, un programme européen pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)^[2] a été mis en œuvre pour la période de programmation pluriannuelle du budget européen pour 2014-2020. Pour la période 2021-2027, le programme EaSI devient un volet du Fonds social européen plus (FSE+)^[3].

En effet, **les fonds européens structurels et d'investissement (FESI)**, dont la gestion est majoritairement confiée aux Régions (elles sont autorités de gestion pour le FEDER et une partie du FSE), et les programmes sectoriels gérés directement par la Commission peuvent être des leviers importants pour favoriser le développement de l'ESS sur le territoire.^[4]

Bien que certaines avancées soient notables, au vu de la future mise en œuvre de la politique de cohésion européenne qui s'inscrit dans l'Accord de partenariat entre la France et la Commission européenne pour la période de programmation 2021-2027, **l'ESS et l'IS sont encore trop considérées sous le prisme du social et du FSE+ via l'objectif stratégique 4 « Une Europe plus sociale »**, plutôt que sous le prisme de l'économie et du FEDER via l'objectif stratégique 1 « Une Europe plus intelligente ».

Par ailleurs, se pose la question de **l'articulation entre les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) et les programmes opérationnels régionaux de la politique de cohésion européenne**, censés venir alimenter financièrement en partie ces contrats. Or, pour la période de programmation 2021-2027, certaines Régions ont fait le choix de ne pas ouvrir l'objectif stratégique territorial 5 intitulé « Une Europe plus proche des citoyens », alors que cet objectif vise justement des projets de territoire intégrés, avec une approche participative multi-acteurs, qui correspond pourtant à la « philosophie » des CRTE. Dès lors, l'ouverture de cet objectif stratégique 5 devrait être systématique pour toutes les Régions en vue de faciliter la bonne mise en œuvre opérationnelle des futurs CRTE et son éventuel volet ESS.

[1] <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1022&langId=fr>

[2] <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=1081>

[3] <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=325&langId=fr>

[4] Voir publication « Europe et ESS, enjeux et leviers d'actions pour les collectivités locales », Collection ReperESS, RTES, 2018

CADRE D'ACTION #4

Évaluation des politiques publiques de l'ESS

L'évaluation des politiques publiques en matière d'ESS présente de multiples intérêts. Il s'agit en premier lieu d'appréhender les impacts de l'ESS au-delà des retombées économiques : ces impacts sont compliqués à chiffrer et évaluer, mais s'avèrent essentiels pour saisir la plus-value des modèles économiques solidaires par rapport aux modèles lucratifs. L'évaluation permet également de sensibiliser et mobiliser à l'interne de la collectivité. L'évaluation permet également de pouvoir adapter son action en interne pour une meilleure gestion des ressources. Elle permet de savoir si les moyens (humains, financiers, etc.) mis en place ont permis ou non d'atteindre les objectifs fixés et de réorienter sa stratégie en fonction des conclusions de l'évaluation. Il s'agit d'un support pour éclairer la décision opérationnelle de la collectivité, en s'appuyant sur ses propres retours d'expérience, et tendre vers une gestion publique plus efficace et cohérente.

L'évaluation permet également de sensibiliser et mobiliser à l'interne de la collectivité.

Dans sa démarche d'évaluation, la collectivité peut notamment impliquer les acteurs de l'ESS au cours des différentes étapes clefs, que ce soit :

- **lors de la détermination des objectifs** de l'évaluation et du cadre de la démarche ;
- **lors du choix des indicateurs** de suivi afin qu'ils soient cohérents avec les réalités du terrain ;
- **lors de la collecte** des données ;
- **au cours de l'analyse et de l'interprétation** des résultats de l'évaluation ;
- **ou enfin durant la phase de propositions et de recommandations**, qui sert notamment de socle de réflexion dans la reconduction d'une politique publique.

Ces travaux peuvent également servir à la collectivité pour communiquer plus facilement auprès des citoyens sur les résultats de l'action publique, et pour défendre et affirmer un positionnement stratégique clair. De plus, mener une démarche évaluative de sa politique publique peut être l'occasion pour la collectivité de faire participer plus activement les acteurs de l'ESS dans l'action publique locale.

ZOOM SUR

L'évaluation de la politique publique de l'ESS par la Ville de Lille

Un historique de l'évaluation de la politique de l'ESS à Lille

Depuis 2001, la Ville de Lille met en œuvre et déploie une politique ambitieuse consacrée au développement de l'ESS sur son territoire, à travers 4 Plans Lillois de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) pluriannuels. **La Ville de Lille est une des premières collectivités locales en France à avoir construit une action publique dédiée à l'ESS et à échanger sur ses pratiques avec d'autres élus et agents de collectivités locales au sein du RTES.**

Une première évaluation du 1^{er} PLDESS 2002-2007 a été réalisée pour établir un bilan de la politique publique et proposer des pistes d'action pour améliorer son efficacité pour le développement de l'ESS. Depuis, et dans une démarche volontariste de la collectivité, chaque PLDESS fait l'objet d'une évaluation en concertation avec les acteurs du territoire, permettant d'élaborer le suivant.

Dans le PLDESS 2016-2020, quatre principes prioritaires ont été inscrits dans les objectifs stratégiques et opérationnels :

- **accompagner** l'expérimentation et l'innovation socio-économiques ;
- **soutenir** l'émergence et accompagner la consolidation des projets économiques et solidaires de proximité ;
- **renforcer** l'ESS dans l'ensemble des politiques municipales ;
- **animer** le territoire et sensibiliser à l'ESS.

En 2021, ce plan fait l'objet d'une évaluation sur ces 4 axes, dans la perspective de l'élaboration du PLDESS 2021-2026.

La méthode d'évaluation du PLDESS 2016-2020

La Ville s'est fait accompagner par les cabinets Les Petites Rivières et Asdo pour réaliser cette évaluation. **L'objectif est d'analyser les points forts et les faiblesses de la politique publique, afin d'engager une démarche prospective pour le prochain plan.**

L'évaluation permet de faire le bilan avec les différentes parties prenantes du territoire via des questionnaires et des entretiens individuels ou collectifs. Le projet est suivi par un comité de pilotage du plan réunissant divers acteurs (élus de la Ville dans différentes délégations, la Métropole européenne de Lille, réseaux de l'ESS tels que la Chambre régionale de l'ESS, l'URSCOP ou le RTES, des acteurs de l'accompagnement tels que l'APES, le PTCE Initiatives et Cité, Maillage, etc.).

Dans le cadre de cette nouvelle évaluation, une attention particulière est attendue sur la place et la prise en considération de la jeunesse dans la politique ESS, ainsi que sur l'insertion par l'activité économique. Pour cela, une démarche de benchmark de plusieurs villes déployant des politiques consacrées à l'ESS (Strasbourg, Lyon, Bordeaux, etc.) a été mise en œuvre, pour identifier des actions novatrices dans ces secteurs. En outre, des réflexions sur la notion d'économie de proximité ont été initiées, en écho aux impacts de la crise du Covid-19 sur les acteurs de l'ESS, l'économie locale et les besoins des habitants.

L'évaluation permet de faire le bilan avec les différentes parties prenantes du territoire via des questionnaires et des entretiens individuels ou collectifs.

CADRE D'ACTION #5

ESS et quartiers de la politique de la ville



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

LA PAROLE À L'AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES (ANCT)

**DÉVELOPPER L'ESS
DANS LES TERRITOIRES
FRAGILES : UN LEVIER
POUR AMÉLIORER
LA COHÉSION SOCIALE
ET TERRITORIALE
ET FAVORISER
LEUR ATTRACTIVITÉ**

- **L'ESS dans les quartiers de la politique de la ville, quels enjeux pour les collectivités urbaines ?**

Les 1 514 QPV concentrent 5,4 millions d'habitants, soit 8,2 % de la population française^[1]. Ceux-ci sont essentiellement situés dans les grands et moyens pôles urbains et se caractérisent par des situations économiques et sociales dégradées par rapport à leur environnement. Le taux de pauvreté y est de 42 %, soit un taux 3 fois supérieur à celui de la France métropolitaine entière. Le chômage y est aussi deux fois et demi supérieur par rapport à la moyenne nationale (22,5 % de chômeurs contre 8,2 %).

Par ailleurs, la part des établissements économiques dans le secteur marchand non agricole situés en QPV (4,1 %) est relativement faible au regard de la population dans ces territoires.

- **Par les valeurs et les principes d'action qu'elle porte, l'ESS est en capacité d'apporter des réponses adaptées dans une perspective de développement territorial intégré.**

Soucieuse d'apporter des solutions innovantes et de proximité, l'ESS permet de pallier une moindre présence du secteur lucratif, de créer des emplois non délocalisables et de valoriser les ressources locales en prenant appui sur celles-ci. Les chiffres nous montrent l'importance des établissements de l'ESS employeurs en QPV : 13,7 % d'entre eux sont situés en QPV ou à proximité directe. Dans les régions les plus fortement concernées par la politique de la ville (Île-de-France, Hauts-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur), on observe, dans les quartiers prioritaires, une nette surreprésentation des établissements de l'ESS par rapport aux établissements du secteur lucratif. L'analyse des activités des établissements ESS localisés en QPV indique une spécialisation de ces derniers dans le champ de l'action sociale, correspondant aux besoins d'accompagnement d'une population en situation de précarité^[2]. Concernant l'emploi : 103 900 salariés sont employés en 2018 dans les établissements de l'ESS situés en QPV, dont une majorité de femmes et davantage de jeunes que sur l'ensemble du territoire national, ce qui correspond bien aux objectifs de la politique de la ville.

- **Les collectivités ont l'opportunité d'inscrire l'ESS dans leurs cadres stratégiques d'intervention en direction des quartiers prioritaires.**

435 contrats de ville ont été signés par des collectivités et leurs intercommunalités, ce qui leur permet de promouvoir le développement de l'ESS au sein d'un pilier dédié au développement économique^[3] et dans le cadre des appels à

projets locaux et des programmations annuelles des crédits.

Récemment, les décisions du Comité interministériel des villes, réuni fin janvier 2021 autour du premier ministre, et l'effort consenti par le gouvernement en direction des quartiers prioritaires au titre du plan de relance viennent conforter l'engagement des collectivités.

De nouveaux dispositifs dédiés à l'emploi et au développement économique, comme les Cités de l'emploi et le dispositif Quartiers productifs, ont aussi vocation à inclure des dynamiques territoriales impulsées par des structures de l'ESS.

Par ailleurs, des appels à manifestations d'intérêt (AMI) nationaux lancés par l'ANCT permettent à des associations et des opérateurs de conduire des projets d'envergure au profit des habitants des quartiers prioritaires : c'est le cas de l'AMI TremplinAsso (42 lauréats pour 45 millions d'euros sur 3 ans) et de l'AMI Fabriques de Territoires (300 Fabriques de territoire dont 150 en QPV bénéficiant de 150 000 euros répartis sur 3 ans).

Enfin, dans le cadre des opérations du NPNRU, les clauses sociales prévues dans les marchés publics par les conventions ANRU, comme toutes les actions d'insertion par l'activité économique (IAE), sont une première étape pour favoriser l'emploi de proximité pour les habitants des quartiers prioritaires.

- **La géographie prioritaire, une cible de politique publique et un outil de pilotage à disposition des collectivités ?**

La géographie prioritaire^[4] de la politique de la ville relève d'un quadrillage fin des territoires permettant ainsi de mieux cibler les bénéficiaires et d'évaluer les résultats des politiques publiques. Afin de corréliser sans ambiguïté la géographie prioritaire de la politique de la ville et les bénéficiaires d'une action, l'ANCT propose un outil en ligne permettant d'identifier la localisation d'une adresse dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi qu'une plateforme de géoréférencement permettant de déterminer dans des fichiers d'adresses celles situées en QPV^[5].

- **Les fonds européens que sont le FEDER et le FSE peuvent également être mobilisés pour soutenir des initiatives ESS dans les QPV.**

En effet, en France sur la période 2014-2020, 10 % de ces deux fonds devaient être alloués au développement urbain durable et aux habitants des quartiers prioritaires : le soutien aux projets relevant de l'ESS peut intervenir dans ce cadre. Sur la future programmation des fonds européens 2021-2027, une concentration de 8 % sera appliquée pour le développement urbain intégré. Les régions et le ministère du Travail (via la délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle – DGEFP), qui sont les autorités de gestion de ces fonds, peuvent alors décider de dédier une partie de ces crédits à des projets dans les quartiers prioritaires.

[1] Source : Agence nationale de la cohésion des territoires : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>

[2] L'emploi et les entreprises de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Etat des lieux en France et dans les régions. Observatoire national de l'ESS et CGET, Juin 2019 https://ess-france.org/media/client/gridfichier/page1/rapportetudeemploicgetcncress2019_vf.pdf

[3] Rendus obligatoires par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, chaque contrat de ville repose sur trois piliers : le pilier cohésion sociale, le pilier cadre de vie et renouvellement urbain, le pilier développement économique et emploi.

[4] <https://sig.ville.gouv.fr/>

[5] L'inscription à ce service est gratuite (créer un compte).

Conclusion

L'étude « Territoires urbains, économie sociale et solidaire et innovation sociale » illustre les différents leviers de développement de l'économie sociale et solidaire à disposition des métropoles, agglomérations et grandes villes. **Elle montre comment ces acteurs peuvent pleinement s'intégrer aux écosystèmes d'innovation sociale pour améliorer le cadre de vie de leurs habitants, favoriser l'équité et l'attractivité de leur territoire, grâce à une stratégie de développement urbain responsable d'un point de vue économique, social et environnemental.**

Croissance accrue des émissions de gaz à effet de serre et réchauffement climatique, digitalisation des services et fracture numérique, paupérisation de la population et isolement social, etc. — **face à la complexité des problématiques qui façonnent aujourd'hui la société dans laquelle chacun évolue, il s'agit d'unir les forces et ressources de tous les acteurs de cette société pour trouver et mettre en œuvre des solutions transformatrices, créatrices de changements structurels positifs.**

Ainsi, par les valeurs qu'elle porte (défense de l'intérêt collectif, gouvernance démocratique, réciprocité entre les parties prenantes...) et la démarche coopérative qui la caractérise, **l'économie sociale et solidaire facilite l'expérimentation et le développement d'activités qui valorisent les ressources locales pour répondre au mieux aux besoins des territoires.**

Elle représente donc une carte à jouer pour les territoires urbains – en termes d'économie circulaire, de mobilité douce et d'accès aux services (y compris publics), d'engagement citoyen, de nouvelles pratiques de travail, d'accès à la culture, etc. – mais nécessite en retour un soutien fort des pouvoirs publics. En plaçant l'intérêt général au cœur de leur action, les collectivités sont aujourd'hui plus que jamais actrices du développement durable de leur territoire.

À ce titre, les territoires urbains disposent de nombreux atouts dans la mise en œuvre de ces dynamiques transformatrices, et peuvent se munir de nombreux outils pour encourager la mise en réseau et co-construire des solutions collectives. **Véritable mode d'entreprendre autrement, l'ESS s'inscrit dans tous les secteurs d'activités : la politique de soutien à l'ESS et à l'innovation sociale est avant tout transversale et nécessite un décloisonnement à la fois en interne, au niveau des services, et en externe pour encourager les synergies et la coopération.**

Cette étude montre qu'il existe une diversité d'actions plus ou moins faciles à mettre en œuvre pour renforcer les dynamiques d'innovation sociale au cœur desquelles se trouvent les acteurs de l'ESS, contribuant au développement durable des territoires.

**En plaçant l'intérêt général
au cœur de leur action,
les collectivités sont aujourd'hui
plus que jamais actrices
du développement durable
de leur territoire.**

Pour aller plus loin

Les publications Avise

- **MODE D'EMPLOI :**
Les achats socialement responsables
Mars 2015, Avise
- **MODE D'EMPLOI :**
L'innovation sociale
Juillet 2015, Avise
- **MODE D'EMPLOI :**
La création d'activités d'utilité sociale
Juin 2018, Avise
- **MODE D'EMPLOI :**
L'économie sociale et solidaire en région
Février 2016, Avise
- **MODE D'EMPLOI :**
ESS et ruralité
Septembre 2020, Avise et RTES
- **GUIDE :**
S'engager dans une démarche d'innovation
Décembre 2018, Avise

Retrouvez tous les dossiers thématiques sur avise.org/secteurs : agriculture durable, ESS & numérique, alimentation durable, habitat durable, silver économie, mobilité durable, transition énergétique, économie circulaire, tourisme social et solidaire... [À télécharger sur avise.org](#)

Les publications du RTES

- *Développer l'ESS dans les quartiers politique de la ville*
mars 2020, collection RepèrESS, RTES
- *L'accès au foncier des acteurs de l'ESS*
avril 2019, collection RepèrESS, RTES
- *Europe et ESS, enjeux et leviers d'actions pour les collectivités locales*
septembre 2018, collection RepèrESS, RTES
- *Marchés Publics et ESS, avec un zoom sur les marchés réservés*
actualisé en août 2021, coll. Points de RepèrESS, RTES
- *Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif et les collectivités locales*
actualisé en juillet 2019, coll. Points de RepèrESS, RTES
- *Le Kit MunicipalESS*
actualisé en octobre 2021, RTES

[À télécharger sur rtes.fr](#)

Direction de la publication :

Cécile Leclair (Avise)
Anne-Laure Federici (RTES)
Olivier Landel (France urbaine)

Coordination éditoriale :

Floriane Vernay (Avise)

Équipe de rédaction :

Anne-Laure Federici (RTES)
Delphine Bourdin (France urbaine)
Floriane Vernay (Avise)
Chloé Secher (RTES)

Secrétariat de rédaction :

Équipes de l'Avise et du RTES

Conception graphique

Anne-Laure Durand Servin

Maquettage :

Maude De Goër

Éditeur :

Avise, 18 avenue Parmentier Bâtiment cour
75011 Paris

Impression :

ESAT Imprim'Services à Lille - papier certifié Écolabel

Date achèvement tirage : novembre 2021

ISBN : 979-10-91375-17-7

Nous remercions l'ensemble des adhérents du RTES et de France urbaine qui ont participé au projet, et dont les nombreuses contributions ont permis de nourrir cette publication.

© Avise novembre 2021

Tous droits réservés

TERRITOIRES URBAINS,

économie sociale et solidaire & innovation sociale

Quels réels atouts possède l'économie sociale et solidaire (ESS) pour répondre aux enjeux socio-économiques présents dans les territoires urbains ? Quelles sont les stratégies locales pour soutenir l'innovation sociale ?

Réalisée par l'Avisé, le RTES et France urbaine, cette étude vise à éclairer les cadres et leviers d'action des territoires urbains pour soutenir l'innovation sociale et l'ESS, grâce à des exemples et des paroles d'élu.es inspirants, ainsi que des clefs de compréhension sur certains cadres institutionnels et juridiques.

À destination des élu.es et technicien.es des métropoles, agglomérations et grandes villes, le contenu de cette étude a été alimenté par les nombreuses contributions d'une cinquantaine membres du RTES et de France urbaine, ainsi que par un travail de recherche documentaire. Il montre comment ces acteurs publics peuvent pleinement s'intégrer aux écosystèmes d'innovation sociale pour améliorer le cadre de vie de leurs habitants et favoriser l'équité et l'attractivité de leur territoire grâce à une stratégie de développement urbain responsable d'un point de vue économique, social et environnemental.



Cette publication est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020